

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2001
(21^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	7245
2 ^e séance	7271
3 ^e séance	7343

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

49^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 7 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER

1. **Projet de loi de finances pour 2002** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7247).

TOURISME

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Jean-Michel Couve,
Patrick Malavieille.

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

MM. Léonce Deprez,
Michel Meylan,
Jean-Pierre Dufau,
Charles Ehrmann,
Mme Nicole Ameline.

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER

M. Jacques Brunhes, secrétaire d'Etat au tourisme.

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

M. le secrétaire d'Etat.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux **questions** de MM. Patrick Ollier et François Liberti.

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER

Réponses (suite) de M. le secrétaire d'Etat aux **questions** de : MM. Félix Leyzour, Loïc Bouvard, Paul Patriarche, Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont, M. Jean Launay.

Les crédits du tourisme seront appelés à la suite de l'examen des crédits des transports.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 7270).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER,
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat au tourisme.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, mes chers collègues, avant d'en venir à l'examen du projet de budget du tourisme pour 2002, je salue le nouveau secrétaire d'Etat au tourisme. Je tiens aussi à rendre hommage au travail accompli par Michelle Demessine et à la remercier des rapports confiants qu'elle a su entretenir avec le Parlement, au-delà de nos différences de sensibilité.

La discussion du budget du tourisme s'ouvre, cette année, sous le signe de l'inquiétude : inquiétude quant au sort immédiat de nombreuses entreprises, touchées par les répercussions directes des terribles événements du 11 septembre dernier ; inquiétude pour l'avenir quant à l'évolution de la situation internationale.

Selon les premières études des experts de l'Organisation mondiale du tourisme et de l'OCDE, il est impossible d'établir des projections à long terme. En effet, l'incertitude sur le déroulement des événements à venir est très grande. En outre, il ne s'est jamais trouvé de situation analogue : même les comparaisons avec les effets de la guerre du Golfe doivent être prises avec prudence.

De sérieuses répercussions sur le secteur sont néanmoins d'ores et déjà observables. Un bilan réalisé le 8 octobre par le syndicat national des agences de voyages montre que 35 à 40 % des séjours des touristes étrangers

ont été annulés à la suite des événements : 91 % des touristes américains, 85 % des Canadiens et 80 % des Japonais ont renoncé à leur voyage. Ce phénomène, qui concerne les clientèles dont le pouvoir d'achat est le plus élevé, entraîne une baisse de chiffre d'affaires considérable pour certains secteurs comme le transport aérien, l'hôtellerie haut de gamme ou le commerce de luxe.

Les compagnies aériennes européennes ont enregistré une chute de leur trafic de 36,2 % sur les lignes atlantiques entre le 10 septembre et le 14 octobre. La baisse globale du trafic sur la même période a atteint 9,6 %, taux corroboré par les résultats de la compagnie nationale française, qui évalue à 14 % la baisse de ses recettes d'octobre par rapport à la même période de l'année dernière. Par ailleurs, les premières réactions des grands groupes du secteur laissent présager une réduction des investissements.

En revanche, on constate déjà un certain redéploiement des projets de voyage, notamment sur les Antilles françaises, qui pourrait limiter les effets négatifs de cette crise internationale. Toutefois, pour permettre à la destination antillaise de jouer pleinement ce rôle, il convient de veiller à ce que l'offre de transport soit maintenue à un niveau suffisamment attractif, tant du point de vue du nombre de sièges proposés – je pense notamment aux difficultés d'AOM-Air liberté – que de celui des prix.

Les réactions des pouvoirs publics pour venir en aide aux entreprises affectées ont été, dans tous les pays, extrêmement rapides, démontrant, s'il en était besoin, les enjeux économiques que revêtent les activités touristiques sous toutes leurs formes.

En ce qui concerne notre pays, Mme Demessine a immédiatement mis en place, avec les professionnels, les moyens d'observation nécessaires au suivi de la situation. On devrait connaître cette semaine le premier bilan établi par la cellule de veille constituée dans ce cadre. Peut-être nous donnerez-vous des indications sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat. Des mesures de soutien aux compagnies aériennes et des reports d'échéances fiscales et sociales ont été annoncés, ainsi qu'un assouplissement en matière de chômage partiel et de réduction du temps de travail – cette dernière constituant de toute évidence un handicap supplémentaire. Ces mesures, nous l'espérons, devraient permettre aux entreprises de passer le cap et de préserver l'outil de travail.

Parallèlement, le Premier ministre a décidé de consacrer 4,57 millions d'euros à une campagne de promotion de la destination France. Vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, donné l'assurance à nos collègues de la commission de la production et des échanges que ces moyens viendraient s'ajouter à ceux déjà prévus dans le projet de loi de finances. Je m'en réjouis car il n'était pas envisageable d'engager un redéploiement de ce niveau sur le budget de Maison de la France.

Dans la situation d'expectative où nous nous trouvons, il convient en effet, avant tout, de sauvegarder les capacités de notre secteur touristique et d'en assurer résolument la promotion. Ce secteur est primordial : ses 177 192 entreprises emploient plus de 900 000 personnes ; les activités caractéristiques du tourisme dégagent, à elles

seules, un chiffre d'affaires de près de 49 millions d'euros ; l'ensemble des emplois directs et induits est estimé à environ 2 millions et le montant global des recettes touristiques à 95,8 milliards d'euros.

L'argent laissé par les touristes étrangers en France représente près du double de ce que les Français dépensent eux-mêmes à l'étranger. Le solde des échanges extérieurs, dans ce secteur, selon la Banque de France, s'est ainsi élevé à 15,2 milliards d'euros en 2000. D'après les chiffres de l'Organisation mondiale du tourisme, repris dans une brochure de la direction du tourisme, notre pays a enregistré, cette année-là, 75,5 millions d'entrées d'étrangers, soit 10,8 % des entrées mondiales : notre pays reste au premier rang des destinations dans le monde.

Pourtant, je soulignerai une fois encore le décalage par rapport à nos principaux concurrents en termes de recettes, qui démontre l'existence de marges de progression réelles.

Sur le plan intérieur, malgré les efforts déployés par le secrétariat d'Etat afin d'assurer à tous le droit aux vacances, la proportion de Français ne partant jamais s'est encore accrue en 2000, notamment parmi les jeunes.

Les dispositifs spécifiques mis en place en faveur des plus défavorisés gardent un impact limité : en 2000, 30 000 personnes ont pu bénéficier des séjours de la bourse solidarité vacances et 17 000 de ceux financés par l'Agence nationale pour le chèque-vacances.

Le développement des actions destinées à faciliter le départ des familles aux revenus moyens souffre également de freins que les moyens mis à la disposition du tourisme social et associatif n'ont pas réussi à débloquent. Grâce aux aides à la pierre, ce secteur a maintenu une offre attractive à des tarifs raisonnables, mais les aides à la personne n'ont pu bénéficier du développement du chèque vacances attendu après l'adoption de la loi de 1999.

Face à ces défis, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne disposez, il est vrai, que d'un très petit budget. Les crédits du tourisme fixés par le projet de loi de finances s'établissent à 73,89 millions d'euros, soit 484,69 millions de francs en moyens de paiement – 0,03 % du budget de l'Etat –, et connaissent une hausse de 2,3 %.

La progression, cette année, bénéficie essentiellement aux dépenses de fonctionnement, notamment la rémunération des personnels, le soutien du secteur associatif et les contrats de plan Etat-région, ainsi qu'aux nouveaux programmes de réhabilitation des hébergements du tourisme associatif.

Après plusieurs années de stabilité, les dépenses de fonctionnement enregistrent une progression de 5,95 %, imputable en premier lieu aux dépenses de personnels, qui augmentent de 7 %. A l'exception de ce poste de dépenses, seul augmente le budget de fonctionnement de l'administration centrale. Si les crédits d'étude connaissent une légère réduction de 0,7 %, les crédits destinés à l'informatique et aux locaux progressent respectivement de 22,2 % et 12,6 %. Ils financeront notamment la poursuite des travaux de raccordement des services au réseau informatique du ministère de l'équipement, d'une part, et au système de comptabilité intégrée ACCOR, d'autre part. Des travaux d'aménagement sont également prévus dans un immeuble de l'avenue de l'Opéra, affecté au secrétariat d'Etat, où sera relogée la direction régionale du tourisme de l'Ile-de-France. Nous souhaitons que cette mesure soit le prélude d'un

relogement de la direction du tourisme elle-même, dont l'installation actuelle, chacun en convient, n'est pas satisfaisante.

Les crédits d'intervention, à 44,51 millions d'euros, enregistrent une progression de 0,7 %, due exclusivement à la progression des crédits destinés au soutien du secteur associatif.

Le secteur du tourisme bénéficie, pour la génération 2000-2006 des contrats de plan, d'une enveloppe globale, avenants compris, de 203,82 millions d'euros.

Le projet de loi de finances propose de consacrer, comme l'an dernier, 9,15 millions d'euros du titre IV, soit 60 millions de francs, au financement des contrats de plan conclus par les vingt-deux régions métropolitaines et les six régions et collectivités d'outre-mer. Ces derniers doivent répondre aux priorités fixées par le secrétariat d'Etat : la réhabilitation de l'immobilier de loisir, notamment dans le cadre du dispositif des villages résidentiels de tourisme, enfin rendu applicable par la publication récente des textes réglementaires – je me permets d'observer à ce propos, mes chers collègues, qu'il aura tout de même fallu attendre toute une législature pour arriver à ce résultat, ce qui est un peu long, vous en conviendrez – ; l'organisation et la mise en œuvre d'un dispositif de mesures stratégiques de l'économie touristique ; l'adaptation des entreprises de tourisme aux évolutions du marché ; la concrétisation du droit aux vacances pour tous ; le renforcement de l'attractivité des territoires, fondée sur le développement durable.

Constituant 60 % de l'ensemble des crédits du titre IV, la dotation consacrée à la promotion du tourisme français est fixée à 27,44 millions d'euros, soit 180 millions de francs, et se répartit entre la subvention au fonctionnement de Maison de la France, 13,9 millions d'euros, la participation de l'Etat aux actions menées en partenariat, 12,55 millions d'euros, et le financement des missions de promotion en France confiées à Maison de la France. Il s'agit notamment de la gestion de la campagne « Bonjour » et de la poursuite de la campagne de restauration de l'image touristique des régions touchées par la marée noire et les tempêtes.

Je veux redire, à ce stade de mon propos, combien nous avons confiance dans la structure Maison de la France, dont les efforts de modernisation sont réels, aussi bien en matière d'outil informatique qu'en matière de méthodes de promotion. Sur ces points importants, je vous renvoie au rapport, mes chers collègues.

Les autres interventions se répartissent principalement entre l'observation économique – dont les crédits, 0,38 million d'euros, constituent la dotation de l'Observatoire national du tourisme – et les interventions stratégiques.

Au premier rang de celles-ci, les crédits du paragraphe 10, destinés aux actions à caractère économique, sont généralement abondés par des amendements parlementaires. Les crédits du paragraphe 20 du même article, 1,94 million d'euros, concernent la participation de l'Etat au budget de l'AFIT, qui a progressé de 81,4 % depuis 1998. Groupement d'intérêt public, l'AFIT constitue un centre de ressources techniques national apportant au secrétariat d'Etat et aux collectivités le concours de son expertise et de son savoir-faire ; elle soutient les actions de promotion entreprises dans différents pays étrangers.

Le paragraphe 30 de l'article 21 bénéficie donc, seul, de la hausse des crédits d'intervention inscrits au budget 2002. Destinée au soutien du secteur associatif, la dotation de 2,82 millions d'euros connaît cependant une

progression assez modérée par rapport à celle de l'an dernier. Elle consolidera, une nouvelle fois, le groupement d'intérêt public Bourse solidarité vacances. Le solde servira à financer les conventions d'objectifs entre l'Etat et les associations de tourisme dans le domaine du développement local et de l'action sociale, et aussi à poursuivre les actions entreprises en faveur des personnes handicapées et à réaliser le deuxième volet de la campagne institutionnelle destinée à valoriser le tourisme social.

Après deux années de forte progression, les crédits d'investissement enregistrent une évolution modérée, tant en autorisations de programme – plus 3,08 % – qu'en crédits de paiement – plus 1,9 %. Cette hausse, en crédits de paiement, bénéficie aux deux principaux postes d'investissement et, en autorisations de programme, se limite à la rénovation des hébergements des associations de tourisme.

Maintenue à 9,91 millions d'euros en autorisations de programme et portée à 4,81 millions d'euros en crédits de paiements, la dotation de l'article 10, consacré aux contrats de plan Etat-région, progresse de 7,37 %, ce qui, venant en complément des reports prévisibles des crédits non engagés lors des deux derniers exercices, devrait donner à l'Etat les moyens de respecter ses engagements envers les régions.

Avec une progression de 11,35 % en autorisations de programme et de 5,3 % en crédits de paiements, les dotations de l'article 30, établies respectivement à 4,12 millions d'euros et à 2,15 millions d'euros, permettront le lancement d'un nouveau programme de consolidation de l'hébergement de tourisme associatif. Ce dispositif devrait aboutir à la rénovation de 350 établissements d'ici à 2006. Le programme précédent, appelé « plan patrimoine », avait porté sur 528 opérations et 100 000 lits, soit 60 % de la capacité d'accueil.

Ce budget marque donc une stabilisation des crédits du tourisme, dont le redressement a été engagé à partir de 1999, sans cependant atteindre, monsieur le secrétaire d'Etat, au terme de la législature, l'objectif ambitieux des 700 millions de francs que s'était fixé votre prédécesseur. Ils restent toutefois modestes et ne reflètent qu'imparfaitement l'ampleur des efforts accomplis pour améliorer l'offre touristique de notre pays et moderniser les outils d'intervention de l'Etat et des collectivités locales en faveur de ce secteur primordial.

Faut-il rappeler que la contribution des conseils régionaux aux comités régionaux du tourisme, les CRT, représente plus de 80 % de leurs 94 millions d'euros de budget total, ou encore que la dotation aux communes touristiques s'est élevée, en 2000, à 172,84 millions d'euros ? Nous sommes toujours attachées à cette dotation, bien qu'elle ait été rattachée à la DGF.

Enfin, le produit de la taxe de séjour, qui s'élevait à 103,2 millions d'euros en 1999, selon les statistiques du ministère de l'intérieur, contribue, dans les 2 000 communes qui la perçoivent, au développement local du tourisme. Pourtant, cette ressource nécessaire souffre d'un taux de recouvrement très faible, en raison, notamment, de l'inadaptation des dispositifs législatifs et réglementaires qui la régissent.

Ce problème a fait l'objet d'une mission conjointe de l'inspection générale du tourisme et de l'administration et d'un rapport d'information adopté en juillet dernier par la commission des finances de l'Assemblée nationale. A ces ressources complémentaires qui peuvent être mobilisées en faveur de l'initiative publique pour le développement du tourisme s'ajoutent les crédits de l'objectif 1 et

de l'objectif 2 de l'Union européenne. Cette bonne mobilisation des crédits de l'Union européenne ne pourrait que conforter les retombées positives des mesures de défiscalisation prises en faveur des zones de revitalisation rurale et étendues l'an dernier aux zones d'objectif 2. Je regrette, sur ce point, monsieur le ministre, que le texte d'application délimitant les zones d'objectif 2 rurales et urbaines ne soit toujours pas publié et que nous ayons perdu un an en la matière.

Demeurent plusieurs sujets importants pour l'économie touristique pour lesquels il n'a pas été possible d'aboutir à des solutions satisfaisantes au cours de la législature qui s'achève.

Tout d'abord, il est dommage que n'ait toujours pas été saisie l'opportunité de réduire le taux de la TVA sur la restauration traditionnelle et de remédier par là aux distorsions de concurrence subies tant au plan intérieur, à l'égard de la restauration rapide, qu'au plan international, à l'égard de nos partenaires européens.

Ensuite, l'élargissement aux salariés des petites et moyennes entreprises du bénéfice des chèques-vacances n'a pas produit les effets attendus. En effet, au-delà des difficultés structurelles inhérentes à l'atomisation du secteur, certaines dispositions de la loi voulues par le Gouvernement sont difficilement applicables et freinent le développement du produit. Lors des débats législatifs, j'avais mis en garde l'Assemblée sur l'inadaptation de certaines dispositions du texte, notamment sur le niveau du revenu fiscal de référence pour l'accès aux chèques-vacances. Ces phénomènes sont à présent manifestes et appellent, d'urgence, une modification du dispositif législatif. Vous avez annoncé à la commission de la production, monsieur le secrétaire d'Etat, le dépôt par le Gouvernement d'un amendement visant à augmenter le revenu fiscal de référence permettant de bénéficier du chèque-vacances. Ce relèvement nécessaire, dont je me réjouis, constituera une première étape vers l'adaptation du dispositif, mais nous serons attentifs au seuil retenu.

Par ailleurs, il est extrêmement regrettable – vous ne m'en voudrez pas de plaider un peu pour la montagne – qu'en dépit des engagements pris les relations du service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne – SEATM – avec le bailleur des locaux qu'il occupe n'aient pu être régularisées. Malgré le rejet, chaque année, par la paierie générale du Trésor de l'ordonnance de paiement des loyers et malgré l'accord du propriétaire des locaux, le SIVU, cette situation n'a pas été débloquée et cela contraint le personnel du SEATM à exercer ses fonctions dans des conditions difficiles. J'ajoute que certains postes d'autres ministères au sein du SEATM ne sont toujours pas pourvus alors même que l'Etat souhaite, comme s'y est engagé le Premier ministre au Conseil national de la montagne de Clermont-Ferrand, engager une politique plus active en faveur de la moyenne montagne.

S'agissant de la montagne, je rappelle également que nous attendons toujours le nouveau décret UTN sur le relèvement du seuil financier pour les constructions de remontées mécaniques, décret également annoncé au Conseil national de la montagne de Clermont-Ferrand au mois de janvier.

Enfin, dernier point d'ombre, la situation de l'hôtellerie familiale reste fragile, même si celle-ci a bénéficié de différents aménagements ponctuels aux niveaux fiscal et social. Le problème des transmissions d'hôtel ou des successions reste entier et se traduit par la disparition régulière d'établissements, notamment en milieu rural, là justement où leur rôle de point d'appui du tourisme local

est si important. Il ne s'agit pas pour moi de critiquer l'action menée. Je souhaite simplement faire le bilan de la situation au terme de la législature et montrer quels sont les secteurs sur lesquels doivent porter les priorités futures.

La commission des finances a adopté les crédits du tourisme, malgré ma demande d'abstention pour marquer notre attente sur plusieurs points que je viens d'évoquer. Au nom de la commission, j'invite donc l'Assemblée à les adopter également.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis plusieurs années, la commission de la production et des échanges, saisie pour avis des crédits du secrétariat d'Etat au tourisme, souhaite que les dotations budgétaires de ce département soient plus élevées et qu'elles occupent une part relative plus importante au sein du budget général de l'Etat, au regard de tout ce que le tourisme apporte à nos équilibres économiques, sociaux et territoriaux. Cela dit, je dois tout de même signaler que les crédits consacrés au tourisme sont passés de 358 millions de francs en 1997 à 485 millions de francs pour 2002.

Cette remarque, je dois la faire à nouveau pour le projet de budget pour 2002, mais en la nuanciant considérablement.

D'une part, parce que nous avons confiance dans la politique du tourisme du Gouvernement, que vous conduisez avec beaucoup de conviction, monsieur le secrétaire d'Etat – je salue votre arrivée – après plusieurs années d'un important travail, en particulier dans le domaine du tourisme social, effectué par votre prédécesseur, Mme Michèle Demessine, que je salue personnellement pour toute l'action qu'elle a menée.

D'autre part, parce que cette politique – nous sommes très nombreux à le penser – contribue de manière décisive, en dépit de crédits encore insuffisants, aux succès multiples que la France continue d'obtenir en matière touristique.

Je me félicite que notre pays soit resté, en 2000 et au début de l'année 2001, la première destination touristique mondiale – M. Bouvard l'a rappelé –, le nombre global de visiteurs étrangers ne cessant de croître et ayant dépassé les 75 millions. D'une façon générale, les activités touristiques apparaissent de plus en plus comme un secteur économique essentiel qui contribue au rayonnement de la France dans le monde.

Pourtant, les professionnels du tourisme sont aujourd'hui inquiets. Les attentats du 11 septembre dernier aux Etats-Unis ont venus mettre fin à plusieurs années de croissance soutenue de ce secteur : les agences de voyages font face à une baisse importante de leur volume d'affaires ; les réservations hôtelières sont en recul et la situation de certains opérateurs spécialisés est préoccupante.

Le Gouvernement n'est pas resté sans réagir et je m'en félicite. Il a ainsi été décidé que les entreprises les plus touchées pourront obtenir le report de certaines échéances fiscales et sociales afin de résoudre leurs problèmes de trésorerie. De même, les directions départementales du travail et de l'emploi – DDTE – ont été invitées à examiner, au cas par cas, la situation des entreprises du tourisme, pour ce qui concerne le chômage partiel et la réduction du temps de travail.

Mais il demeure un problème de fond. Le tourisme repose sur la confiance : confiance dans la sûreté des lieux publics et des moyens de transports, en particulier, aériens. Il appartient donc aux pouvoirs publics de savoir trouver les mots et de dégager les moyens de nature à restaurer cette confiance dans la sécurité de nos transports, et plus généralement de notre pays, que les événements des dernières semaines ont pu ébranler.

Les activités touristiques constituent un secteur économique essentiel, qui contribue au rayonnement de la France dans le monde. Représentant 7 % du PIB, contribuant pour 14,1 milliards d'euros à l'excédent de la balance des paiements, ce secteur regroupe au moins 650 000 emplois salariés, soit près de 2 millions d'emplois, directs et indirects, et 210 000 entreprises. C'est le seul secteur où la modernisation des processus de production s'accompagne de créations d'emplois.

Je souhaite néanmoins que soit poursuivi l'effort en matière d'information et de qualification des professionnels du tourisme, notamment à destination de cette catégorie particulièrement vulnérable que sont les travailleurs saisonniers.

J'en viens maintenant à des éléments plus structurels de la politique du tourisme de la majorité et à un type d'actions dont chacun ici ne peut, je crois, que se féliciter : la mise en œuvre du droit aux vacances pour tous. Faut-il le rappeler, malgré les efforts constants du Gouvernement, ce sont encore près de 40 % des Français qui ne partent jamais ou peu en vacances, le plus souvent pour des raisons financières.

Je me félicite donc que le budget de la bourse solidarité-vacances pour 2002 atteigne 1,4 million d'euros, soit 9 millions de francs, et bénéficie d'une contribution du secrétariat d'Etat au tourisme doublée par rapport à celle de l'année 2001. Cet effort devrait permettre à 30 000 personnes défavorisées de partir en vacances l'année prochaine.

Je mentionne également, s'agissant de ce tourisme social, l'extension du chèque-vacances aux employés des entreprises de moins de cinquante salariés, instaurée par la loi du 12 juillet 1999. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2002, je ne peux qu'approuver le souhait du Gouvernement d'augmenter le nombre des bénéficiaires de cette mesure.

Toutes ces actions sont utiles. Elles permettent l'accès aux vacances à des familles qui sont parmi les plus démunies. Elles renforcent la cohésion sociale. Elles sont dignes d'une société véritablement démocratique. Mais peut-être faut-il prêter attention aux inquiétudes de certains employeurs, pourtant favorables à cette mesure, qui regrettent une loi trop limitative, trop complexe et qui, pour ne pas diviser leurs salariés ou générer des tensions sociales, préfèrent ne pas s'engager dans la mise en œuvre de ce dispositif.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. Je voudrais d'ailleurs rapprocher de cela l'action conduite en faveur de l'intégration des personnes handicapées. Pour la quatrième année consécutive, une vaste campagne nationale de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées sur les lieux de vacances a été conduite en 2001 et a contribué à réduire le retard que présente encore notre pays sur ce point. L'existence d'une population handicapée commence enfin à être reconnue par les professionnels du tourisme. C'est une affaire de volonté partagée ; c'est aussi une affaire de cœur.

La campagne de communication pour l'année 2001 a pris une nouvelle dimension avec la mise en place du label national « Tourisme et handicap », qui garantit l'accessibilité et l'accueil selon le type de handicap : mental, visuel, moteur ou auditif.

Mais les actions visant à renforcer l'offre touristique nationale n'existeraient pas sans les professionnels qui l'animent et la font vivre. Vous le savez mieux que nul autre, monsieur le secrétaire d'Etat, le secteur du tourisme a longtemps été le terrain d'élection de ces formes d'emploi que l'on appelle « atypiques » – intérim, temps partiel, contrats à durée déterminée, horaires très variés pour des salaires, reconnaissons-le, assez modestes. Il ne faudrait pas que la mise en œuvre des trente-cinq heures, notamment dans les PME-PMI, amplifie ce phénomène en raison du manque de personnel qualifié.

Dans ce projet de budget, nous avons noté en particulier que les crédits du projet de loi de finances assurent la conception, le suivi et l'évaluation des politiques nationales d'aménagement touristique, comme le tourisme littoral, de montagne, de l'espace, rural et urbain, pour que le tourisme se réalise dans le respect des hommes, de la culture et de la nature. Les différentes formes de tourisme – je le rappelle dans mon rapport écrit – obtiennent de grands succès et réalisent des progrès constants dans un univers de plus en plus concurrentiel.

Tel est le cas du tourisme rural, qui bénéficie toujours d'un engouement important, en particulier auprès des étrangers pour lesquels notre pays constitue la destination « verte » par excellence. Le chiffre des nuitées des touristes français et étrangers a beau paraître élevé, il reste faible au regard de la lourdeur des structures et du nombre de personnes à aider relevant de ce secteur.

Disposant d'atouts réels – l'existence d'un patrimoine national et culturel significatif, la variété des paysages, la qualité de l'offre disponible, etc. –, le tourisme rural en France rattrape le retard qu'il présente encore par rapport à celui de nos principaux partenaires. Pourtant, il semblerait qu'un léger tassement se fasse sentir dans la fréquentation touristique de nos campagnes depuis quelques années.

Les crédits de l'Agence française de l'ingénierie touristique – l'AFIT –, qui constitue l'outil principal de l'Etat pour la valorisation de l'offre touristique et dont la structure a été à peu près reconduite par rapport à l'année 2001, atteignent 2 millions d'euros – 13 millions de francs.

Cependant, certains estiment cette agence encore insuffisamment dotée en personnels, ce qui est préoccupant eu égard à son rôle stratégique en matière de valorisation de notre offre touristique.

Quant aux dotations de Maison de la France, qui joue un rôle très important de promotion de notre pays à l'étranger, le projet de loi de finances pour 2002 prévoit la reconduction à l'identique des moyens alloués en 2001, soit 27,4 millions d'euros – 180 millions de francs. Le rapport d'information du Sénat de Marie-Claude Beaudou sur Maison de la France, publié il y a quelques jours, fait état des difficultés budgétaires rencontrées par cet organisme, qui ont conduit à l'annulation de certaines opérations de promotion, voire à la fermeture de représentations à l'étranger. J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez confirmer à la représentation nationale votre attachement à cet outil que je crois fondamental pour notre politique touristique.

Le débat en commission de la production et des échanges a soulevé d'autres problèmes : celui de l'application au secteur du tourisme de la loi sur les 35 heures, celui, récurrent, de la disparité des taux de TVA pesant sur les différentes formes de restauration. Nous avons été très nombreux sur ces bancs à proposer une baisse du taux de la TVA applicable à l'ensemble du secteur de la restauration. La restauration traditionnelle souffre, en effet, du différentiel entre le taux de TVA qui lui est appliqué – le taux normal – et celui pratiqué sur la restauration d'entreprise, la restauration rapide ou collective et l'hébergement individuel, qui bénéficient du taux réduit de 5,5 %, aux termes d'une directive européenne.

Je souhaite que vous nous indiquiez la position du Gouvernement sur ce dossier et que, à défaut d'une baisse dont certains soulignent qu'elle se heurterait à des obstacles juridiques, vous nous disiez quelles réponses pourraient être apportées à cette question lancinante.

En conclusion, ce budget va dans le bon sens, dans la mesure où il permet de soutenir efficacement l'offre touristique nationale. Ces évolutions sont de bon augure, à l'heure où la situation internationale pèse lourd sur le marché du tourisme.

Nous avons confiance dans l'action du Gouvernement, notamment dans la dimension sociale que vous avez su donner à notre politique touristique. La commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits et je souhaite que nous soyons très nombreux à voter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Michel Couve.

M. Jean-Michel Couve. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre récente prise de fonction, que je salue, vous amène à nous présenter aujourd'hui un projet de budget qui sera le dernier du gouvernement auquel vous participez. Nous pourrions ainsi tirer les premiers enseignements d'une politique touristique conduite de façon continue durant ces cinq années. Mais ce débat survient surtout à la suite des tragiques événements qui ont endeuillé les Etats-Unis le 11 septembre dernier, avec leurs conséquences sur l'évolution des voyages dans le monde.

Pour l'instant, et encore dans le court terme, nous déplorons déjà d'importantes baisses d'activités chez les transporteurs aériens, les voyageurs, les hôteliers, plus particulièrement dans certaines zones – Paris, Côte d'Azur, par exemple –, sur certaines filières – tourisme d'affaires – avec le risque, n'en doutons pas, d'un effet domino néfaste sur de nombreuses petites et moyennes entreprises d'hébergement, de transports ou participant, de près ou de loin, aux voyages et à l'organisation de rencontres ou d'événements.

Cette situation est aujourd'hui préoccupante et son évolution pour l'année 2002 reste incertaine, nous faisant craindre que les seules propositions de report de charges présentées par le Premier ministre, certes déjà communiquées aux directions départementales mais laissées à leur libre et bienveillante appréciation, au cas par cas et sans critères précis, ne puissent nous mettre à l'abri de nombreux dépôts de bilan avec leurs redoutables conséquences sur le chômage.

Quant au projet de budget pour 2002, il est en augmentation de 2,3 % par rapport au budget de 2001 : 485 millions de francs en moyens de paiement, 531 millions de francs en moyens d'engagement.

Au titre III, l'augmentation des dépenses de personnel tient essentiellement à des mesures d'ajustement qui sont certainement les bienvenues.

Quant aux 2 millions de francs d'augmentation de crédits sur les matériels et moyens de fonctionnement, la moitié environ sera consacrée à la mise en place et en réseau des équipements informatiques du ministère qui jusqu'alors, il faut bien le dire, n'a pas eu les moyens de participer au foisonnement des nouvelles technologies auxquelles s'adonnent depuis maintenant bien longtemps la plupart des acteurs du tourisme.

Au titre IV, l'observation économique ne bénéficie pas de dotation supplémentaire par rapport à 2001. Si l'on peut se féliciter de l'excellent travail réalisé par notre Observatoire national du tourisme, on ne peut que regretter, cette année particulièrement, l'insuffisance de ses moyens. Vous saviez depuis longtemps que l'euro serait mis en circulation au 1^{er} janvier 2002 et qu'en conséquence la Banque de France ne serait plus en mesure de communiquer les montants des recettes et dépenses du poste « Voyage ». Or les « comptes du tourisme » n'ont pas été réellement revus et adaptés en conséquence. Ils n'en seront que plus imprécis et nous continuerons à confondre des estimations forcément aléatoires avec des évaluations quantitativement fiables qui nous seraient indispensables pour mieux cerner les retombées des actions et des efforts de chacun.

Les crédits de l'Agence française de l'ingénierie touristique resteront, eux aussi, identiques à ceux de 2001. Les besoins, maintes fois exprimés et encore réitérés par l'agence, ne pourront être satisfaits, dites-vous, qu'en 2003. C'est bien dommage car je peux vous assurer que les élus et les acteurs de terrain ont bien besoin de ses conseils toujours éclairés et de son assistance.

En revanche, le secteur associatif bénéficie toujours d'une attention particulière de votre part avec une progression des crédits de 12,3 %, au bénéfice des associations comme de l'aide aux personnes par le biais des bourses solidarité-vacances et des mesures de soutien aux handicapés.

A ce même chapitre, les crédits des contrats de plan Etat-région seront du même montant qu'en 2001 : 60 millions de francs. Ceux de Maison de la France devaient rester identiques – 180 millions de francs ; malgré l'érosion de ses moyens due à la faiblesse de l'euro par rapport au dollar, la Maison de la France bénéficiera finalement des conséquences des événements de septembre dernier et recevra une dotation complémentaire de 30 millions de francs destinée à renforcer notre promotion à l'étranger.

En investissement, les crédits des contrats de plan Etat-région progressent de 7,3 % : 65 millions de francs en autorisations de programme et 31,5 millions de francs en crédits de paiement. Certes, des crédits des années précédentes restent à consommer, mais ce sont là, pour 2002, des montants relativement modestes en comparaison de l'importante enveloppe de 1,337 milliard de francs que vous prévoyez pour la période 2000-2006.

Vous nous annoncez aussi le lancement d'un nouveau programme de consolidation des hébergements de tourisme social, qui devrait permettre d'ici à 2006 la rénovation de 350 établissements moyennant une participation de votre ministère de 180 millions de francs. Or, pour cette première année 2002, ne sont inscrits en crédits de paiement que 14 millions de francs. Comme pour les

contrats de plan, il faudra décidément prévoir de lourds investissements dans les années à venir pour respecter ces intéressants programmes que vous nous proposez.

Au total, ce projet de budget pour 2002 consolide les actions engagées et reconduites par votre prédécesseur durant ces cinq années. On peut aujourd'hui en dresser un premier bilan et dire que les résultats en sont pour le moins contrastés.

Chaque année, vous ne manquez pas de souligner les augmentations de crédits consacrés au tourisme. C'est vrai, en moyens de paiement, ils seront passés de 335 millions de francs en 1997 à 485 millions de francs prévus en 2002. Soit une différence de 150 millions de francs, certes non négligeable mais qu'il convient de relativiser. En effet, depuis 1997, nous aurons vécu des années de croissance euphorique que nous risquons bien de ne pas retrouver de sitôt. Sur cette période, votre gouvernement aura encaissé 450 milliards de recettes supplémentaires, dont il en aura affecté 250 à des dépenses nouvelles. L'augmentation de 150 millions de francs de votre budget ne représente même pas un millième du montant de ces dépenses nouvelles et, cette année encore, le budget du tourisme ne représentera jamais, comme le disait notre rapporteur, que 0,03 % du budget de l'Etat. Comment peut-on alors affirmer que le tourisme serait enfin reconnu ? S'il l'était, ce ne serait certainement pas à sa juste valeur.

Encore une fois, on se prévaudra que la France demeure la première destination touristique au monde, que nous recevons de plus en plus d'étrangers, que le solde positif du poste « voyages » de la balance des paiements ne cesse de progresser. Au-delà du fait que nos statistiques restent trop imprécises, certaines données devraient nous inspirer plus de réserve. La progression du nombre d'étrangers, qui avait été estimée en 1999 à 4,3 %, a baissé à 3,5 % en 2000. L'augmentation des recettes n'est pas proportionnelle à la croissance de ces fréquentations ; on note même, pour le premier semestre 2001, une baisse de ces recettes. Et nous savons bien hélas ! qu'elles baisseront encore plus durant le deuxième semestre de cette année.

Savez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que des campagnes d'information très pernicieuses ont été déclenchées au Japon, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie et dans bien d'autres pays concurrents, pour mettre en garde contre les problèmes d'insécurité sur notre territoire ?

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. C'est exact !

M. Jean-Michel Couve. Quelle mauvaise publicité à l'encontre de la destination « France » ! Nous aurions bien besoin de rapides et nouvelles mesures pour restaurer la sécurité et promouvoir une nouvelle image à l'étranger.

En 1997, 66,7 % des Français seraient partis en vacances. Ils n'étaient plus que 65,1 % en 2000, alors que le Gouvernement les a gratifiés de la réduction du temps de travail et a étendu le bénéfice du chèque-vacances aux salariés des petites entreprises, dispositions qui devaient leur permettre de partir plus et mieux en vacances. Quelle ingratitude de leur part ! (*Sourires.*)

D'ailleurs, au sujet des chèques-vacances, nous n'avons pas voulu que soit débattue la proposition de loi de Bernard Pons et de l'ensemble du groupe RPR sur « la généralisation du chèque-vacances ». Nous n'avons cessé de vous prévenir que votre texte dit « d'extension » allait aboutir, de fait, à une « limitation ». Vous ne nous avez pas écoutés.

Un an après le vote de ce texte sur lequel, de façon dogmatique, votre prédécesseur et la majorité plurielle ont rejeté toutes nos propositions, le conseil d'administration de l'Agence nationale du chèque-vacances en soulignait déjà les impacts négatifs.

« Vis-à-vis de la clientèle ciblée, la loi a paru trop limitative et complexe. » « Nous l'avions dit. Pour les entreprises de moins de cinquante salariés, ce sont plus de 50 % d'entre eux qui n'ont pu bénéficier du chèque-vacances » ;

« Effet d'éviction important : dans les entreprises de plus de cinquante salariés, 20 % d'entre eux qui en bénéficiaient en ont été exclus, particulièrement les foyers avec enfants et les foyers monoparentaux. »

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Jean-Michel Couve. De tels effets n'ont certainement pas amélioré le climat social dans les entreprises. Un an et demi après, vous n'êtes toujours pas revenu sur ce texte alors que, dès juin 2000, ce même conseil d'administration attirait votre attention sur une baisse des dépenses touristiques globales de 870 millions de francs ; ce qui, au passage, réduisait de 180 millions de francs les recettes de l'Etat. Depuis juin 2000, la situation s'est bien aggravée et, pour l'instant, on peut le dire, c'est l'échec des chèques-vacances.

Hormis ce point, tout de même très dommageable, on peut dire que la priorité que vous avez accordée à la politique sociale a ouvert des pistes intéressantes. Les premières dispositions prévues en ce qui concerne les 400 000 travailleurs saisonniers sont porteuses d'espoir. Souhaitons qu'elles seront rapidement mises en application.

Quant aux emplois-jeunes, dont l'effet d'aubaine est évident, leur coût exorbitant, les grandes incertitudes pesant sur leur financement dans les années à venir, comme le caractère trop peu formateur et trop peu qualifiant de leurs contrats les rendent précaires. Dans ce domaine si particulier du tourisme qui crée jusqu'à 30 000 emplois nouveaux par an, n'aurait-il pas été plus adapté d'utiliser ces moyens pour soutenir les professionnels, plus à même que les collectivités et les associations de générer des emplois formateurs, qualifiants et donc « plus pérennes » pour nos jeunes ? D'autant que ces professionnels éprouvent maintenant les plus grandes difficultés à trouver les personnels dont ils ont besoin.

S'agissant de la restauration classique, j'évoquerai, pour le regretter, votre refus réitéré de baisser la TVA. Vos objections portant sur son coût et les obligations communautaires ne nous convainquent pas. Nous avons perdu une bonne occasion de susciter un véritable appel à la création d'emplois, tout en compensant une bonne partie des surcoûts par l'augmentation des recettes d'Etat tirées de celles des entreprises.

Sur bien d'autres plans, ces cinq années n'auront pas permis d'avancées significatives. La réorganisation territoriale du tourisme n'aura pas eu lieu. Nos délégations régionales n'auront pas été confortées, alors qu'une déconcentration des services de l'Etat à leur niveau permettrait d'améliorer la relation entre les si nombreux acteurs intervenant sur le terrain et de mieux coordonner schémas, contrats de plan et programmes des collectivités. Sans doute pourrait-on y voir plus clair quant à l'implication réelle du tourisme dans la mise en œuvre, aujourd'hui bien difficile, des textes sur l'intercommunalité, dans l'aménagement et le développement durable du territoire et dans la loi SRU. Une telle réforme aurait aussi permis d'optimiser l'utilisation des crédits d'Etat, tout en

donnant plus de cohérence et une meilleure lisibilité à la « destination France » pour les clients et les prescripteurs étrangers.

En ce qui concerne la politique de promotion de notre pays, les modes de fonctionnement du GIE « Maison de la France » subissent la relative faiblesse des crédits mis à sa disposition mais aussi l'hétérogénéité de ses structures. En outre, il aurait été hautement souhaitable que le GIE puisse s'appuyer sur des programmes pluriannuels, de trois ans, par exemple, avec des garanties de financement de l'Etat en contrepartie de contrats d'objectif.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Michel Couve. Quant à la réforme des statuts des communes touristiques et des stations classées, nous l'attendons toujours. Ces collectivités constituent d'irremplaçables moteurs de développement qu'il faudrait impérativement soutenir pour qu'elles assument encore mieux leur fonction attractive. Or les dotations des communes touristiques sont toujours intégrées dans leurs dotations globales de fonctionnement qui ne prennent pas réellement en compte les efforts qu'elles réalisent, année par année, pour être plus qualifiées et plus productives.

Quant aux stations classées, elles ne le sont toujours pas en fonction de critères et d'objectifs d'excellence en termes de tourisme et, pour celles qui demandent à y accéder, le chemin demeure un long et pénible parcours du combattant.

M. Alain Bocquet. C'est vrai !

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. En effet.

M. Jean-Michel Couve. A quand ces réformes tant attendues, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Enfin, dernier sujet d'insatisfaction et pas des moindres, les formations aux métiers du tourisme. En 1997, Mme Demessine s'était aventurée à nous annoncer une refonte globale des formations. Nous n'aurons obtenu que la création de deux BTS tourisme distincts.

M. Alain Bocquet. Ce n'est pas si mal !

M. Jean-Michel Couve. Le BTS « hôtellerie-restauration » et les formations universitaires n'auront pas été revisités ; ces formations demeurent toujours aussi dispersées et débouchent sur des diplômes de niveaux très inégaux et trop souvent mal adaptés aux besoins réels de l'offre et du marché. D'ailleurs, il n'est pas très rassurant d'apprendre, à ce sujet, que le ministre de l'éducation nationale, dont dépendent ces formations, n'est même pas en mesure, aujourd'hui, de déterminer les moyens budgétaires qu'il y consacre.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Il ne connaît même pas ses effectifs !

M. Jean-Michel Couve. Certes ! Dans l'ensemble et hormis les actions à caractère social, nous n'aurons pas beaucoup avancé depuis 1997. On peut même craindre que le ralentissement de la croissance mondiale, la récession aux Etats-Unis et, pire, le développement du terrorisme dont on ne peut encore estimer l'évolution et les conséquences, ne nous confrontent à des situations bien difficiles dans l'avenir. En fait, nous n'aurons pas profité de ces années d'embellie pour mieux structurer notre économie touristique, mieux organiser notre territoire et libérer nos entreprises.

M. Jean-Louis Debré. Quel temps perdu !

M. Jean-Michel Couve. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, ce projet vient ponctuer une politique qui a manqué de vision prospective et s'est révélée imprévoyante. Il

ne peut donc recueillir notre assentiment. C'est la raison pour laquelle les membres du groupe du Rassemblement pour la République voteront contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. Alain Bocquet. Cela ne surprend personne !

M. le président. La parole est à M. Patrick Malavieille.

M. Patrick Malavieille. Monsieur le président, mes chers collègues, permettez-moi de saluer d'emblée la prise de fonction de M. Brunhes. Examiner ce budget du tourisme pour 2002 s'apparente à un exercice raisonné, mesuré, loin de la caricature et de l'excès du précédent orateur. (*« En effet ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Ce budget intervient dans des circonstances particulières, après les terribles attentats du 11 septembre dernier aux Etats-Unis. La période qui s'ouvre sur le plan international n'est évidemment pas sans conséquence sur les économies nationales, et cela vaut pour le secteur du tourisme.

Il faut saluer la décision efficace du ministère d'avoir mis en place une cellule de veille permettant de garder un contact permanent avec les professionnels afin d'évaluer les répercussions sur leur activité. Ce groupe d'observation a d'ailleurs permis de fournir les premiers éléments de diagnostic sur les difficultés que rencontre la filière touristique.

Le Gouvernement a tout de suite réagi et a décidé les mesures d'urgence nécessaires pour aider le secteur à franchir ce cap difficile. C'est le cas notamment pour les reports d'échéances fiscales et sociales ainsi que pour les situations de chômage partiel et la mise en œuvre de la réduction du temps de travail.

Le tourisme, ici et ailleurs, fonctionne sur l'accueil et sur la confiance. Le dispositif de sécurité mis en place avec le plan Vigipirate renforcé permet d'assurer une meilleure sécurité des Français et des touristes en visite dans notre pays.

Comme cela a été rappelé par les rapporteurs, nous sommes la première destination mondiale. Riche d'un patrimoine exceptionnel et diversifié, notre pays dispose d'atouts considérables et demeure une référence en matière de tourisme.

C'est un secteur majeur de l'économie nationale. Le Gouvernement, depuis 1997, l'a bien compris en permettant le doublement du budget du tourisme, même si ce dernier est encore insuffisant. Les crédits accordés au tourisme dans les contrats de plan Etat-région 2000-2006 ont quant à eux été multipliés par quatre. Nous pouvons apprécier positivement le chemin parcouru depuis quatre ans et demi et engager de nouvelles pistes pour une politique encore plus ambitieuse.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre prédécesseur, Mme Demessine, aura beaucoup contribué à la valorisation de ce secteur et à la mise en place d'outils au service d'une véritable politique du tourisme. J'ai pu apprécier, à plusieurs reprises dans mon département, combien sa démarche faite de respect, d'écoute, d'échange et l'esprit de confiance et de ténacité avec lequel elle a œuvré auront contribué à faire naître une idée neuve du tourisme dont nous avons besoin pour notre pays et dans le monde.

Le tourisme est donc reconnu pour son importance. Il est à présent possible d'apporter des réponses neuves et adaptées aux enjeux du XXI^e siècle dans cette filière économique.

Le secrétaire d'Etat et les professionnels partagent la même volonté : améliorer la répartition, diversifier et requalifier l'offre touristique.

Tout le monde aujourd'hui comprend l'importance de la professionnalisation des métiers liés à cette activité en pleine croissance. Cela concerne la formation, les emplois-jeunes, les statuts, les mesures spécifiques pour les salariés saisonniers, la mise en œuvre de la réduction du temps de travail.

Le ministère et sa secrétaire d'Etat ont fait vivre une politique sociale du tourisme en l'insérant dans la loi de lutte contre les exclusions, en créant la bourse solidarité vacances, en attribuant le chèque-vacances, en permettant l'accès aux vacances des personnes handicapées, en revalorisant le tourisme social et associatif et en modernisant des équipements touristiques à vocation sociale et familiale.

Les crédits du tourisme progressent de 2,3 % pour atteindre près de 74 millions d'euros. Depuis 5 ans, ils sont constamment à la hausse.

L'industrie touristique représente 7 % du PIB avec plus de 2 millions d'emplois et 215 000 entreprises, dont 94 % ont moins de dix salariés.

La France accueille plus de 75 millions de touristes étrangers. C'est donc le premier poste d'excédents de la balance commerciale et un secteur très dynamique.

Ces crédits s'inscrivent dans une volonté de consolider les orientations et dispositifs des années précédentes ; les moyens de fonctionnement des services sont en hausse de 5,95 %. Les crédits consacrés au développement de l'économie touristique et le secteur associatif progressent également de 0,7 %. C'est aussi le cas pour les contrats de plan Etat-régions, les crédits d'investissement, la bourse solidarité vacances, l'accueil des handicapés.

C'est donc un budget en croissance, qui doit contribuer au rééquilibrage territorial du tourisme. Actuellement 80 % des touristes sont concentrés sur 20 % du territoire.

Le tourisme est devenu un élément important de la politique d'aménagement du territoire et un instrument privilégié du rééquilibrage démographique. Les Pays sont aujourd'hui une nouvelle ambition pour le développement local et un bon échelon pour la mise en œuvre des contrats de plan Etat-régions et des conventions à engager pour développer le tourisme dans des lieux diversifiés. Je pense en particulier à la région Languedoc-Roussillon, avec le développement de l'arrière-pays cévenol et la protection du littoral. Mais mon ami François Liberti y reviendra.

Le droit aux vacances pour tous doit être renforcé dans les dispositifs à venir. 40 % des Français ne partent toujours pas en vacances, avant tout pour des raisons financières.

Le tourisme – et c'est une conception neuve – contribue à l'enrichissement et à l'épanouissement des individus, au resserrement des liens familiaux et sociaux.

L'accès aux vacances est un puissant facteur d'intégration dans la société. Il est donc très important d'améliorer l'emploi touristique dans plusieurs domaines : le logement, les droits sociaux, la pérennisation des contrats de travail, la représentation du personnel, l'accès à la

médecine du travail. L'amélioration de la qualité de l'emploi est déterminante pour l'image du tourisme et son efficacité.

Nous souhaiterions, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître vos orientations s'agissant de la dotation de la « Maison de la France », ainsi que de la demande persistante de réduction du taux de TVA dans la restauration traditionnelle. Une telle réduction garantirait plus d'équité commerciale et répondrait à la concurrence de nos proches voisins européens.

Le 17 octobre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors des assises nationales du tourisme, que le Gouvernement proposerait d'augmenter le nombre des bénéficiaires des chèques-vacances. Depuis leur création, ils ont eu un impact important, mais leur attribution est trop limitée.

L'extension des chèques-vacances se heurte au niveau du revenu fiscal de référence retenu pour le plafond d'accès à ce dispositif, privant trop de salariés et d'agents de la fonction publique qui pourraient en bénéficier. Mais mon ami Félix Leyzour y reviendra.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il n'y a pas de tourisme sans temps libre et sans les moyens appropriés pour organiser ce temps libéré, ce temps pour soi, ce temps pour se cultiver, se détendre, voyager, découvrir.

Les engagements de l'Etat et du ministère s'inscrivent dans la tradition de progrès de l'accès aux congés payés et à la réduction du temps de travail.

Nous sommes dans une période de réinvention des vacances, accessibles à tous pour un tourisme durable, maîtrisé, porteur d'une éthique, respectueux des hommes, des peuples, des cultures, des sites et de l'environnement, des régions françaises et des pays visités.

La France a un grand rôle à jouer dans cette approche exigeante du tourisme par une politique au service de la paix, de l'amitié, de la coopération entre les peuples.

Le groupe communiste votera les crédits du tourisme pour 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

(*M. Raymond Forni remplace M. Pierre Lequiller au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans les temps nouveaux et difficiles que nous vivons, l'économie touristique apparaît un peu plus chaque année comme une source d'espérance. Une espérance dont nous avons tous besoin. Une espérance de vie économique fondée sur ces deux matières précieuses que sont le territoire et le temps, le temps libre des uns devant devenir le temps de travail des autres.

M. Félix Leyzour. Belles paroles !

M. Léonce Deprez. Nous n'avons pas le droit de faire de ces temps libres de plus en plus importants des temps morts. La vie touristique permet d'en faire des temps vivants...

M. Jean-Pierre Defontaine, rapporteur pour avis. Quelle leçon de philosophie !

M. Léonce Deprez. ... des temps d'enrichissement, et pas seulement durant les vacances.

Député du Pas-de-Calais, tout comme notre rapporteur pour avis, M. Defontaine, élu d'un département dont la vie a dépendu pendant un siècle de l'exploitation de son

bassin minier, je souligne depuis quinze ans, à la tribune de l'Assemblée nationale, que l'économie touristique est un formidable gisement d'avenir, inépuisable celui-là, contrairement au charbon. Face aux perspectives offertes par ce gisement d'activités nouvelles et d'emplois, je dis plus que jamais avec force que la politique touristique de la France manque d'ambition et de cohérence. Il faut avoir le courage de le reconnaître.

Pourtant, élus et gouvernants de toutes majorités ne peuvent qu'être éclairés et stimulés par les résultats que l'économie touristique a engrangés : 7 % du produit intérieur brut ; une consommation intérieure de 600 milliards de francs ; 75 millions de touristes accueillis en 2000 ; 180 000 entreprises ; 2 millions d'emplois directs et induits ; 215 milliards de francs de recettes en devises, soit un excédent de 99 milliards en 2000, plus du double de l'excédent, pourtant déjà remarquable, de l'agroalimentaire.

De tels résultats imposent une politique ambitieuse et cohérente d'organisation territoriale et d'organisation pluri-saisonnière de l'économie touristique. Au terme d'une mission que m'avait confiée M. Bernard Bosson en 1994, j'avais proposé les bases de cette politique dans un rapport remis au Premier ministre de l'époque, M. Edouard Balladur. Puis, en prolongement de cette analyse, j'avais déposé en 1997, une proposition de loi soutenue par de nombreux députés, dont certains sont toujours sur nos bancs.

Nous voici en 2001, monsieur Brunhes, et à la veille de temps nouveaux qui seront plus difficiles. Il n'est donc pas mauvais qu'un nouveau ministre prenne, avec une ardeur nouvelle, le relais de l'excellente ministre qu'a été Mme Demessine.

Mme Demessine, qui ne manquait ni de gentillesse, ni d'arguments pour défendre sa cause dans le Nord, et avec laquelle j'avais engagé un dialogue constructif, m'avait, dans un premier temps, répondu favorablement en annonçant qu'elle jugeait nécessaire cette organisation territoriale et pluri-saisonnière et qu'elle présenterait un projet de loi important à ce sujet. Elle y a malheureusement renoncé pour diverses raisons, jugeant préférable de porter d'abord son effort sur la codification des textes législatifs existants.

M. Jean Launay. Il fallait codifier !

M. Léonce Deprez. Oui, c'est un travail utile et même nécessaire auquel je suis heureux de participer. La codification permettra au moins de constater que cette législation doit s'adapter à notre temps, que l'économie touristique a besoin d'un nouveau cadre législatif qui exprime plus clairement la volonté politique d'assurer son développement, volonté que nous partageons tous.

L'objectif n'est pas seulement d'aboutir à un budget national du tourisme dépassant ses limites actuelles, qui restent très modestes, même si nous avons obtenu une progression appréciable des crédits, notamment dans le cadre des contrats de plan Etat-région 2000-2006. Notre ambition est de développer l'économie touristique durant les quatre saisons de l'année à partir des communes, des groupements de communes, des pays, qui ont vocation à être les bases territoriales à partir desquelles doit se déployer une politique partenariale associant dynamisme public et dynamisme professionnel privé.

Je voudrais actualiser et concrétiser mes propositions en les regroupant sous cinq rubriques.

Premièrement, il faut commencer par remettre au grand jour la fonction des « communes touristiques ». On a effacé des textes législatifs cette qualification visant 1 500

à 2 000 communes : on a eu tort. On a « clandestinisé » la dotation touristique dont elles bénéficiaient : on a eu tort. Il faut donc non seulement les faire renaître mais leur donner le label de « stations touristiques ». Elles représentent les pôles de la vie touristique à travers la France. Ce sont ces pôles, liés aux multiples attraits du territoire français – thermalisme, littoral, montagne, villes d'art et d'histoire – dont l'ensemble constitue une offre diversifiée assez inégalable, qui font de la France le premier pays au palmarès de l'accueil. La clientèle touristique recherche un cadre territorial susceptible de motiver un séjour. Ce cadre territorial, c'est la commune touristique qui le façonne en développant ses capacités d'attraction : l'environnement naturel, les équipements publics et privés dont elle s'est dotée – pour l'hébergement notamment –, les événements qu'elle crée pour être vivante toute l'année, l'encadrement humain, professionnalisé et associatif, qu'elle a su s'attacher.

Il est donc essentiel, monsieur le secrétaire d'Etat, de stimuler le dynamisme des élus et des professionnels qui animent ces communes en assurant à celles-ci une labellisation par l'Etat – près de 2 000 peuvent prétendre au label « station touristique » – et en leur attribuant, comme l'ont proposé Michel Bouvard et Jean-Michel Couve, une dotation transparente sortie de la DGF et officialisée au même titre que l'ont été les dotations de développement rural et de solidarité urbaine.

La réforme législative devrait même tendre à ce que le montant de la dotation touristique soit intégralement affecté par la commune labellisée au financement des offices du tourisme et aux investissements d'intérêt touristique.

Deuxièmement, il faut, dans la même réforme, moderniser des textes législatifs très anciens, trop anciens, Mme Demessine l'avait reconnu, et labelliser « station classée » les stations touristiques méritant le classement en fonction de critères très objectifs définis par décret en Conseil d'Etat. Une étude à cette fin a d'ailleurs été présentée le mois dernier au Conseil national du tourisme.

Troisièmement, je suggère, au nom des députés conscients des enjeux de l'économie touristique, de proposer un niveau supérieur d'ambition aux élus et professionnels des stations classées, en matière d'environnement, d'équipements, d'événements, d'encadrement. Il faut stimuler leurs efforts en faveur d'une économie touristique tendant à la mise en vie des temps libres durant toute l'année. A cette fin, je propose de labelliser « station classée quatre saisons », celles des stations classées qui ont fait l'effort d'une organisation, d'un accueil et d'une animation douze mois sur douze.

L'ambition sociale de cette proposition ne vous échappera pas, monsieur le secrétaire d'Etat. Il s'agit de mettre fin aux emplois précaires ainsi qu'aux investissements non rentables et d'aboutir ainsi à la réduction progressive des emplois dit saisonniers.

Quatrièmement, il faut rendre enfin plus cohérente notre politique touristique en intégrant l'ambition de vie touristique dans la dynamique de création et de développement des pays, tels que le législateur les a voulus en adoptant la loi leur donnant vie.

M. Jean-Pierre Dufau. Que certains seulement ont votée.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Nous l'avons votée.

M. Léonce Deprez. Je rappelle, mes chers collègues, qu'il y a eu la loi Pasqua d'abord, la loi Voynet ensuite.

L'environnement des espaces de nature, première composante du produit touristique, est de plus en plus attractif, en particulier les espaces verts de nos campagnes. Les pays doivent devenir des associations de communautés de communes, dont la vie touristique doit être exprimée par un office du tourisme intercommunal. Ces pays aux attraits diversifiés devraient, eux aussi, être labellisés, sous l'appellation « pays d'attrait rural intercommunal ». Pour soutenir les efforts d'aménagement de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes ou de sentiers de randonnée, une part supplémentaire de dotation de l'Etat serait versée aux intercommunalités constituant le pays labellisé.

Cinquièmement,...

M. le président. Il faut conclure, monsieur Deprez.

M. Léonce Deprez. ...à ces pôles de vie touristique soutenus par l'Etat que doivent devenir les stations et les pays, il faut ajouter les villes de congrès et de tourisme d'affaires, qui tiennent une très grande place dans la vie touristique et qui présentent l'avantage d'être des sources de travail et de revenus durant les trois saisons que sont le printemps, l'automne et l'hiver, plus encore que durant l'été. Ces villes de congrès méritent, elles aussi, un label.

Mais j'en viens à ma conclusion, monsieur le président. Cette nouvelle organisation territoriale de l'économie touristique, soutenue par les efforts de promotion et de commercialisation de notre remarquable hôtellerie française, par l'engagement constant des comités départementaux et régionaux du tourisme et par les initiatives en faveur d'un meilleur aménagement du temps de vie, devrait permettre de développer les motivations de séjour touristique dans toutes les régions de France et au profit de tous les Français. Elle s'inscrirait en outre parfaitement dans la politique européenne de développement durable que nous souhaitons les uns et les autres.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, des réponses que vous voudrez bien m'apporter. (*M. Charles Ehrmann et M. Jean-Michel Couve applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la France confirme, depuis plusieurs années maintenant, sa place de première destination touristique au monde. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Cependant, les attentats terroristes du 11 septembre aux Etats-Unis, les perspectives de récession mondiale en 2002 affirmées par le récent rapport de la Banque mondiale, publié le 31 octobre, le passage à l'euro, l'application des 35 heures, l'augmentation des charges fiscales et sociales préoccupent fortement les professionnels du tourisme.

Pour faire face au net recul de la fréquentation touristique étrangère dans notre pays depuis le mois de septembre, le Gouvernement vient d'annoncer la mise en œuvre de mesures urgentes de report de charges fiscales et sociales en faveur des entreprises du tourisme, particulièrement touchées par la crise liée aux attentats. Ces mesures sont-elles aujourd'hui effectives ?

Une mission d'évaluation des pertes de ce secteur d'activité a été confiée à l'inspection générale du tourisme. Elle complète l'étude entreprise par la Commission européenne. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous préciser l'état d'avancement de ces travaux et nous indiquer vers quelles conclusions ils s'orientent ?

Enfin, le Gouvernement a décidé de lancer une campagne de promotion internationale du « produit France » pour un montant global de 30 millions de francs. Sur

quelle ligne budgétaire sera inscrite cette opération ? Il ne faudrait pas qu'un redéploiement des crédits de Maison de la France se fasse au détriment d'actions de promotion déjà programmées, comme celles prévues en faveur de la montagne.

En l'état, votre budget ne pourra pas répondre de manière satisfaisante à ces nouveaux enjeux. Aucun moyen supplémentaire n'est en effet envisagé pour financer les mesures qui résulteront nécessairement des conclusions de la Commission européenne, attendues le 26 novembre prochain, et de celles de la mission d'évaluation que vous venez de mettre en place.

Dans ce contexte morose, permettez-moi cependant, en tant qu' élu d'un département montagnard, de me réjouir de la décision de l'ONU décrétant l'année 2002 année internationale des montagnes.

Le tourisme en montagne a un poids économique considérable : 60 milliards de francs de chiffre d'affaires, dont 30,5 milliards sont à mettre à l'actif de la seule région Rhône-Alpes. Il fait vivre près de 180 000 salariés, dont 80 000 saisonniers.

La Haute-Savoie, quant à elle, enregistre plus du quart de la fréquentation touristique de la région Rhône-Alpes : 26 %. Vous comprendrez aisément, monsieur le secrétaire d'Etat, que les élus et les professionnels du tourisme savoyard attendent, en 2002, des initiatives concrètes.

Nombreuses sont les stations qui ont été obligées de fermer leur domaine skiable en pleine saison hivernale. A titre d'exemple, la station de Cordon, en Haute-Savoie, a cessé son activité le 15 février. Vous imaginez les retombées économiques désastreuses, tant pour les professionnels du tourisme que pour les communes, qui ne disposent pas, par ailleurs, d'une capacité d'investissement suffisante pour pallier ce problème.

Le récent rapport sur le développement durable de la moyenne montagne préconise l'élaboration d'un plan sur trois ans. Il envisage la mise en place d'une mission nationale chargée de piloter ce plan d'action.

La nécessaire réhabilitation de l'hébergement touristique de montagne figure également dans les conclusions de ce rapport. La multiplication des normes d'hygiène et de sécurité et l'obligation de rénover un hébergement vieillissant imposent des investissements lourds. Or les moyens accordés par l'Etat dans les contrats de plan Etat-région 2000-2006 demeurent insuffisants pour consolider une offre touristique de qualité. Ils devraient être renforcés par la mise en place de prêts à taux zéro pour l'hébergement du tourisme rural et de prêts bonifiés en faveur des PME du tourisme.

Le plan patrimoine, qui accorde des aides à l'investissement pour la rénovation des hébergements touristiques à caractère social et familial, devrait être accompagné d'une politique volontariste en faveur du développement des classes de découverte et des centres de vacances. En Haute-Savoie, selon les chiffres de l'année 2000, on observe une baisse de fréquentation des groupes d'enfants de 5 % par rapport à 1999.

Le dispositif Villages résidentiels de tourisme, très attendu par les élus, vient enfin d'être mis en application. Quel est aujourd'hui le nombre d'opérations en cours et quelles sont les perspectives d'évolution de ce dispositif ?

Enfin, la question de l'emploi touristique n'a malheureusement pas encore trouvé de solution pérenne. Les offres de logements pour les saisonniers restent insuffisantes malgré les efforts du secrétariat d'Etat en ce domaine. Les doubles actifs n'ont toujours pas de

véritable statut. Les entreprises du tourisme ont du mal à trouver du personnel qualifié et votre gouvernement refuse toujours d'accorder au secteur de l'hôtellerie-restauration une baisse du taux de la TVA.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le secrétaire d'Etat, de nombreuses interrogations demeurent. Malgré votre récente nomination, j'espère que vous pourrez m'apporter des réponses précises sur les différents points que je viens d'évoquer.

En conclusion, je suis obligé de constater que votre budget pour 2002 ne permet pas de rassurer les professionnels du tourisme sur l'avenir, aujourd'hui incertain, de ce secteur dynamique, source de devises et fortement créateur d'emplois. C'est pourquoi le groupe Démocratie libérale ne votera pas ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union de la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau.

M. Jean-Pierre Dufau. Permettez-moi, tout d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom du groupe socialiste et en mon nom personnel, de vous féliciter pour votre entrée au Gouvernement. Je suis persuadé que vous saurez prolonger l'action efficace de Michelle Demessine, dont le travail a été unanimement reconnu et apprécié.

J'en suis d'autant plus persuadé que le projet de budget que vous présentez marque la volonté de structurer une politique touristique ambitieuse pour la France autour de priorités que le groupe socialiste partage entièrement. De plus, les premières mesures prises à la suite des récents événements démontrent la volonté du Gouvernement d'être réactif dans un contexte international préoccupant pour le tourisme.

C'est devenu un lieu commun de souligner la part du tourisme dans l'économie : 7 % du PIB, deux millions d'emplois directs et indirects, 215 000 entreprises dont 94 % ont moins de dix salariés. Notre pays accueille 75 millions de touristes étrangers, contre 52 millions il y a dix ans, pour une consommation qui avoisine les 800 milliards de francs.

Le tourisme est le premier poste d'excédent de notre balance commerciale. Pourtant, la concurrence s'organise, il faut être vigilant et le contexte international nous interpelle à juste titre.

Les deux axes prioritaires auxquels je souhaite limiter mon intervention sont, d'une part, le tourisme pour tous, garant de la cohésion sociale et de notre volonté d'assurer l'égalité de tous au regard du droit aux vacances et aux loisirs ; d'autre part, la promotion du potentiel touristique français pour conforter notre place de première destination mondiale et confirmer l'approche d'un tourisme moderne, maîtrisé et durable. Mes collègues socialistes, Marie-Françoise Pérol-Dumont et Jean Launay, compléteront cette analyse sur d'autres aspects de la politique touristique.

Premier axe, le développement de l'accès aux vacances pour tous. Cette priorité sociale du Gouvernement se situe dans la ligne des congés payés de 1936. Elle est devenue une conquête sociale concrétisée par la loi du 12 juillet 1999 sur l'extension des chèques vacances – 4,5 millions de personnes sont concernées – dont les dispositions concernant le seuil fiscal doivent être améliorées, et par la loi contre les exclusions du 29 juillet 1998 portant création du GIP Bourse solidarité vacances dont le budget est passé de 2,8 millions de francs en 2000 à 4,2 millions en 2001, ce qui a permis à 20 000 personnes en grande difficulté d'en bénéficier.

Mais votre secrétariat d'Etat a également favorisé la revalorisation du tourisme social et associatif : 200 millions en quatre ans pour 140 opérations de rénovations. Il va en outre engager le lancement du plan patrimoine 2001-2006 avec 240 millions. Enfin, la mise en place d'une coordination nationale du tourisme social et associatif a utilement traduit la volonté des états généraux du tourisme social et associatif.

Les campagnes de mobilisation et la création du label national « tourisme et handicap » marquent la volonté politique de refuser l'exclusion et de placer le tourisme au cœur de l'intégration sociale.

Aujourd'hui, alors que les 35 heures se mettent en place et que la durée de vie augmente, il est heureux que les dispositions visant à offrir à l'ensemble de nos concitoyens le droit aux vacances et aux loisirs pour tous commencent à porter leurs fruits. La cohésion sociale est au cœur de ce combat. Mais il en va plus encore du droit pour chacun de vivre ses vacances comme l'autre. C'est une question de dignité. Cette priorité est tout à fait compatible avec l'économie touristique dont personne ne conteste l'importance en matière de développement et d'emploi.

Deuxième axe, la promotion du potentiel touristique. Les mesures de promotion de la France, consolidées à 180 millions de francs en 2001, dépassent désormais de 45,2 % celles allouées à cette activité en 1998. Cela traduit une volonté forte aux côtés des professionnels du GIE Maison de la France de donner à cet organisme les moyens d'une politique efficace à l'étranger, qui peut être encore améliorée. Après la campagne « Bonjour », la restauration de l'image touristique des régions touchées par la marée noire et les intempéries est nécessaire. Dans le contexte international déjà évoqué, ces actions sont plus indispensables que jamais.

Mais il faut aussi continuer à connaître la réalité touristique pour mieux s'adapter à la concurrence. Dans ce cadre, le rôle de l'AFIT est essentiel. Les crédits consacrés à cet organisme, qui ont augmenté de plus de 80 % en cinq ans, sont bien utilisés. Conforter un tourisme moderne par l'analyse, l'évaluation et l'adaptation devient le préalable à la compétitivité.

Pour autant, l'attractivité diversifiée de notre territoire reste notre meilleur atout. Le thermalisme, le littoral et la montagne, le tourisme vert, le tourisme d'affaire comme le tourisme urbain, le patrimoine naturel, historique et culturel ne sont pas antinomiques, ils sont complémentaires. A ce titre, la politique de coopération intercommunale, la création des pays doivent donner au tourisme sa juste place, notamment à travers les contrats de plan et dans le cadre européen.

Je n'oublie pas non plus que le tourisme est avant tout une activité de rencontre et d'échange. Il participe à la coopération internationale en développant des principes éthiques, en promouvant un tourisme durable, en soulignant la nécessité du tourisme social. Il favorise les relations multilatérales avec les pays du Maghreb, les Caraïbes, l'océan Indien et l'Asie Pacifique. En ces temps troublés, il peut être un facteur de paix, de respect, de fraternité entre les peuples. Ce n'est pas son moindre intérêt.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous l'aurez compris, votre budget en augmentation de 2,51 % par rapport à 2001 reçoit l'assentiment du groupe socialiste. L'action en profondeur et les priorités mises en œuvre depuis 1997 sont aussi les nôtres. Nous voterons donc ce budget et

serons à vos côtés pour soutenir l'action engagée par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le doyen Charles Ehrmann. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur divers bancs.*)

M. Charles Ehrmann. Monsieur le président, mes chers collègues, le tourisme est un sujet difficile à définir et à dominer. L'Etat y consacre quelque 500 millions. On se félicite que ces crédits aient été doublés depuis 1997 mais, monsieur le secrétaire d'Etat, un epsilon même doublé reste un epsilon. (*Sourires.*) Ce que j'ai dit hier pour le sport vaut pour le tourisme et ma position ne change pas : je ne voterai pas le budget du tourisme.

Heureusement, à côté de l'Etat, les régions participent au développement de cette activité, même si l'on peut m'objecter que l'Etat joue également un rôle à ce niveau par le biais des contrats de plan Etat-région. Les départements font, eux aussi, le maximum pour mettre en valeur leur arrière-pays. Les villes, quant à elles, consentent le principal effort en construisant des palais des congrès, ou en soutenant l'hôtellerie. N'oublions pas non plus le rôle important joué par les particuliers, notamment par les étrangers qui viennent en France et achètent souvent beaucoup – nous sommes bien placés pour en parler sur la Côte d'Azur.

Il en résulte un ensemble très difficile à dominer, avec des chiffres très différents selon les sources. On parle de 697 millions de voyageurs dans le monde, dont 402 en Europe. Dans les vingt ans, le nombre de voyageurs triplera dans le monde et doublera en Europe. Au total, en France, cela représente 2 millions d'emplois directs et indirects avec une augmentation de 30 000 en l'an 2000 et 7 % du PIB – encore que j'aimerais bien qu'on me prouve l'exactitude de ce chiffre. Accueillant 75 millions de touristes étrangers, soit 10,8 % des voyageurs, la France demeure la première destination mondiale, mais elle ne recueille que 6,35 % des recettes car certains de ces voyageurs ne font que traverser notre pays.

En tout état de cause, il n'est pas possible d'étudier le tourisme dans son ensemble, d'autant que 20 % du territoire accueille 80 % du tourisme. C'est la raison pour laquelle je m'en tiendrai à la Côte d'Azur où j'habite depuis 1937, malgré mon nom – quand j'ai débuté dans la politique, il eût mieux valu que je m'appelle Ehrmanni ou Ehrmanno (*Sourires*) ! Il s'agit du deuxième centre touristique français après Paris. Le tourisme dans cette région, qui s'étend sur 100 kilomètres, de Menton à Hyères, dépend d'abord de conditions naturelles particulièrement favorables : climat doux, soleil, mer – cet avantage ne manquera pas d'être souligné par certaines de mes collègues. Mais les conditions naturelles ne sont pas suffisantes. Les îles Baléares, quatre fois plus petites que la Corse, accueillent 10 millions de touristes contre 2 millions à l'île de beauté.

En tout état de cause, ces conditions naturelles, et vous reconnaîtrez là le professeur, présentent un défaut : la Côte d'Azur est éloignée de Paris et de la zone économique Rotterdam-vallée du Rhin-Munich-Milan. La région souffre également d'un manque de terrains plats, ce qui renchérit l'immobilier.

En revanche, les conditions historiques et humaines sont favorables. Depuis 1945, la population a doublé passant de 500 000 à 1 000 000, grâce à l'arrivée des pieds-noirs et de nombreux rentiers, alors qu'elle n'a augmenté que de 60 % pour le reste de la France.

Le tourisme est la première ressource économique des Alpes-Maritimes. En 2000, il a dépassé dix millions de personnes grâce en partie à l'aéroport de Nice, qui a accueilli 9,4 millions de passagers l'an dernier. Mais le manque d'infrastructures est flagrant : routes, TGV Aix-Nice, tunnel du Mercantour.

Je vois que la lampe rouge clignote mais j'espère que le président sera indulgent car j'en arrive à ma conclusion. Encore une minute, monsieur le bourreau, pour votre doyen ! (*Sourires.*)

Pour l'instant, les Alpes-Maritimes vivent du tourisme, de Sophia-Antipolis, de l'université, et j'en suis fort aise. Mais quel est l'avenir de cette région ? Le passage aux 35 heures va poser un grave problème aux PME-PMI en raison du manque de main-d'œuvre et du poids de la fiscalité. A cet égard, la baisse des impôts est une obligation. Les impôts locaux sont si lourds en effet que beaucoup de fonctionnaires ne veulent pas venir chez nous. Une baisse permettrait, par exemple, à la restauration et à l'hôtellerie d'embaucher. Comme je l'ai dit, construire des routes, des tunnels est également une nécessité.

Enfin, l'avenir touristique des Alpes-Maritimes, de la Côte d'Azur et de la France est avant tout largement conditionné par la sécurité – nous en avons déjà parlé – et le maintien de la paix. En tant que Niçois, je peux vous indiquer que, depuis septembre 2001, les pertes sont évaluées entre 30 et 40 %. Alors, je ne souhaite qu'une chose, que la guerre engagée en Afghanistan ne dure pas trop longtemps et n'ait pas de suites biologiques. C'est le vœu le plus ardent de votre doyen et certainement du peuple de France. Le tourisme, qui est d'ores et déjà une ressource importante, le sera plus encore demain si la paix revient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à Mme Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec 75 millions de touristes, la France confirme sa place de première destination mondiale. C'est le résultat d'un effort collectif, consenti par l'ensemble des professionnels du tourisme, des collectivités locales, des associations, qui n'ont eu de cesse de faire de l'accueil, de l'animation et de la promotion un axe prioritaire de leur action.

Cet effort a généré un chiffre d'affaires de 318 milliards de francs et la fréquentation touristique étrangère est à la source d'un excédent de la balance des paiements de l'ordre de 100 milliards de francs. Derrière ces chiffres, derrière ce constat, très favorable, que confortent l'image, le rayonnement, la tradition d'accueil de la France, existe une réalité beaucoup plus contrastée, fondée sur les inquiétudes d'une profession désormais confrontée à une concurrence aiguë sur les marchés extérieurs en raison des nouveaux forfaits touristiques, et à une recrudescence de contraintes et de charges dans la gestion quotidienne.

Le contexte est préoccupant car, malgré des résultats économiques qui prouvent une indéniable attractivité de notre pays, la France ne parvient pas à retirer de son activité touristique des recettes aussi importantes proportionnellement que celles de ses concurrents – le cas de l'Espagne a été évoqué fort légitimement.

Un autre indicateur préoccupant réside dans la baisse des départs en vacances des Français, autant en été qu'en hiver. Et en l'an 2000, ce taux s'élevait à 65 %, accusant une baisse constante depuis trois ans. A l'inverse, un plus grand nombre de Français choisissent de voyager à

l'étranger et cette évolution constatée est d'autant plus inquiétante que l'arrivée de grands voyageurs de l'Europe du Nord, capables de proposer des forfaits particulièrement compétitifs, notamment sur la Méditerranée – et au-delà de la Méditerranée, je rassure Charles Ehrmann – risque de détourner une bonne partie de la clientèle à petit budget.

Enfin, les événements du 11 septembre, et ce n'est pas un moindre élément, font peser de sérieuses incertitudes sur le tourisme mondial. D'ores et déjà, le SNAV – le syndicat national des agences de voyages – juge que les intentions de séjour en France des étrangers est en recul de 25 %.

Face à ce contexte nouveau, quelle est la réactivité de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat ? A l'évidence, faible, si l'on en juge par sa structure, qui traduit essentiellement une reconduction de crédits, et par son montant – moins de 500 millions de francs –, qui ne saurait être l'expression d'une véritable priorité nationale. On note en fait l'absence d'une vision d'ensemble face à un secteur en proie à de réelles et nouvelles inquiétudes.

J'axerai d'ailleurs en partie mon propos sur les attentes des professionnels du tourisme et sur les emplois concernés. Les difficultés récurrentes auxquelles se trouve confrontée la profession, singulièrement l'industrie hôtelière, ne sont pas réglées à un moment où la nouvelle conjoncture internationale fait peser sur elle de nouvelles menaces. Les mesures d'urgence décidées par le Gouvernement dans le domaine du tourisme face au terrorisme sont, certes, tout à fait utiles, mais elles ne répondent pas directement aux attentes des entreprises concernées.

Chacun connaît ces préoccupations car elles touchent aussi d'autres domaines et nous les avons inlassablement relayées. Nous le ferons à nouveau sur le problème de la TVA, à l'initiative parlementaire du groupe Démocratie libérale et Indépendants en décembre prochain. Sur ce point précis, vous vous obstinez à refuser la réduction du taux de TVA sur la restauration traditionnelle alors que les dérogations se sont multipliées en Europe. Je ne sous-estime pas les difficultés communautaires sur ce plan, mais je connais aussi l'opposition radicale du ministre des finances à cette baisse de la TVA. Or, faut-il le rappeler, monsieur le secrétaire d'Etat, l'impôt tue l'impôt et le manque d'équité entre la restauration traditionnelle et le *fast-food* pèse lourdement sur les entreprises concernées. Nul doute qu'un abaissement de la fiscalité conforterait l'industrie hôtelière et touristique française qui reste l'un des secteurs économiques les plus créateurs d'emplois.

Je souhaiterais connaître votre position personnelle sur ce sujet ainsi que sur la loi Godard, qui, du fait de la modification de l'assise fiscale, va avoir des conséquences sensibles sur les modalités de rétribution dont bénéficiaient des milliers de salariés.

S'agissant des 35 heures, le blocage persistant qui freine aujourd'hui l'approche pragmatique et légitime des organisations représentatives est également douloureusement ressenti. Elle contraindra sans doute certains établissements à fermer quelques jours par semaine ou, en tout état de cause, à ne pas fonctionner dans des conditions optimales.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvons-nous compter sur votre intervention dans la difficile négociation qui oppose aujourd'hui – et je souhaite, comme beaucoup, un règlement rapide et positif de cette question – les casinos de France au ministère des finances ?

Formation qualifiante, application des 35 heures, statut des doubles actifs, remise à niveau du parc immobilier : voilà autant de points qui fondent l'inquiétude et, parfois, le découragement d'une profession qu'il faut, au contraire, soutenir plus que jamais. Le problème est autant d'ordre financier que réglementaire. Il appelle un état d'esprit, une volonté politique qui soutiennent un secteur qui fait vivre des centaines de milliers de salariés et des régions entières.

Pour conclure, je dirai que nous avons besoin d'un autre regard, d'une volonté qui libère les initiatives, conforte les chefs d'entreprise et soutienne un secteur économique aux potentialités multiples. Une simple piste : les jeunes. Puisque la profession souffre actuellement d'un problème aigu de recrutement, il faut absolument attirer de nouveau vers elle des jeunes en développant de véritables carrières ouvertes sur le monde, mieux rémunérées et plus attractives. Je reprendrai également à mon compte l'idée largement exprimée et exemplairement exposée tout à l'heure par Léonce Deprez concernant le volet territorial décentralisé, notamment, aux côtés des régions, de l'Etat, des départements et naturellement des pays.

Monsieur le secrétaire d'Etat, comme Mme Demessine avant vous, vous poursuivez des buts tout à fait louables sur le terrain du tourisme. Mais il semble que le Gouvernement n'ait pas véritablement su engager une politique d'ensemble adaptée et davantage propre à pérenniser le statut de première destination touristique de notre pays. On peut regretter, là encore, que les années de croissance n'aient pas été mieux mises à profit pour doter la France de projets touristiques plus ambitieux. C'est pour cela que le groupe DL ne s'associera pas au vote de ce projet de budget.

(M. Patrick Ollier remplace M. Raymond Forni au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER, vice-président

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au tourisme.

M. Jacques Brunhes, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je veux tout d'abord vous dire combien j'ai été sensible à l'hommage que vous avez rendu à Mme Demessine, tant à sa personne qu'à son travail. C'est le résultat de toute une législature et le fruit des efforts du Gouvernement dans ce domaine.

Messieurs les rapporteurs, je tiens également à vous remercier pour l'excellence de vos travaux. Je vous l'ai dit tout à l'heure en aparté, vos rapports successifs depuis cinq ans composent, comme l'on dit en philosophie ou en littérature, une somme. Et cette somme, qui pourrait être publiée, montrerait précisément les efforts considérables entrepris par ce gouvernement depuis 1997 et que vous avez bien voulu relever.

Certes, j'ai bien entendu MM. Meylan, Couve, Ehrmann et Mme Ameline indiquer que nous n'avons pas profité des années d'embellie et que ce budget était contrasté. Mais il faut avoir une autre vision du budget du tourisme. Comme l'a dit très clairement le rapporteur de la commission des finances, ce budget ne reflète qu'imparfaitement l'action des activités touristiques. Et lorsque l'on parle de contrat de plan Etat-région, n'oublions pas le mot Etat.

En tout cas, il est clair pour celui qui vient d'arriver voilà quelques jours à peine dans ce département ministériel que toutes les familles du tourisme, tous les secteurs du tourisme ont noté le remarquable effort qui a été entrepris depuis cinq ans. J'en veux pour preuve les assises du Conseil national du tourisme. Si Mme Demessine et M. le Premier ministre ont été très favorablement accueillis par cette grande famille si diverse du tourisme, c'est aussi parce qu'ils y ont présenté des propositions très intéressantes.

Le budget que nous avons à examiner aujourd'hui n'augmente-t-il pas de 2,5 % par rapport à 2001 ? Il aura surtout, si l'on y jette un regard objectif, été multiplié presque par deux depuis le début de la législature. Je ne veux pas insister sur ce point. Je rappellerai simplement à l'opposition, sans vouloir me montrer trop malicieux, ni remonter trop loin dans l'histoire, que la législature précédente a vu le passage-éclair d'un ministre du tourisme, puis son absence totale.

M. Jean-Michel Couve. C'est vrai !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Or, en l'absence d'un responsable ministériel chargé du tourisme, c'est un conseiller technique du ministère de l'équipement qui traite les affaires. Je me permets de penser que ce n'est pas la même chose. C'est pourquoi le fait même qu'un nouveau secrétaire d'Etat au tourisme soit nommé après le départ de Mme Demessine dû à sa brillante élection au Sénat, est le témoignage, de la part du Premier ministre, d'une volonté de poursuivre les actions engagées dans ce secteur et de les mener à leur terme.

M. Jean-Pierre Dufau. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Nous savons que ce budget est relativement petit par rapport au budget de l'Etat. Mais il représente sur le plan national, par les activités qu'il recouvre, quelque chose d'extrêmement important : avec 75 millions de touristes accueillis en 2000, la France confirme sa place de première destination touristique. La consommation touristique y est extrêmement importante – 120,13 milliards d'euros – et le tourisme est le premier poste d'excédent de la balance des paiements. Il représente aussi 7 % du produit intérieur brut.

Avec deux millions d'emplois directs et indirects répartis dans plus de 200 000 entreprises, le tourisme s'impose également comme un des secteurs les plus dynamiques. Il a permis, depuis 1999, 30 000 créations nettes d'emplois par an dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Au-delà des chiffres, son rôle est désormais reconnu dans les efforts entrepris pour l'aménagement de notre territoire et une plus grande cohésion sociale.

Pourtant, vous l'avez tous noté, ce secteur traverse une période incertaine et difficile. Le contexte international reste en effet marqué par les tragiques événements du 11 septembre.

Mais si la situation du tourisme paraît aujourd'hui préoccupante, on peut aussi la qualifier de contrastée. Tout n'est pas négatif. On peut remarquer un regain de certains secteurs du tourisme. C'est ainsi que l'on peut s'attendre par exemple à une bonne saison d'hiver, ou tout au moins de Noël.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Souhaitons-le !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Si la neige est là, on peut même estimer que ce sera une excellente saison. Le nombre de réservations est en effet déjà très élevé.

Autre exemple, les vacances de la Toussaint ont permis le développement d'un tourisme rural extrêmement important et diversifié. Les secteurs ne sont donc pas tous affectés de la même façon.

Il est clair, en revanche, que les agences de voyage, le tourisme d'affaires, le tourisme de luxe, les tour-opérateurs sont directement affectés, sans parler des secteurs qui, tel l'autocarisme, sont indirectement touchés. Des efforts doivent donc être accomplis pour faire face à la situation.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est immédiatement mobilisé. Dès le 17 octobre, le Premier ministre annonçait un certain nombre de mesures.

Il s'agit d'abord de mesures fiscales : délais de paiement concernant les cotisations échues ou à échoir à compter du 15 septembre 2001 et remises gracieuses des pénalités de recouvrement.

De plus, les services fiscaux sont chargés d'examiner avec une particulière bienveillance les demandes de remises gracieuses d'impôts directs lorsque les requérants se trouvent dans l'incapacité avérée de faire face au paiement de leurs échéances fiscales.

Il s'agit aussi de mesures d'allègement de charges sociales. Elles portent sur le report de paiement des charges sociales, après examen au cas par cas de la situation de ces entreprises. Il en est de même pour les cotisations dues par les chefs d'entreprises artisanales et commerciales.

Elles prévoient en outre la suspension du remboursement des allègements de charges sociales pour les entreprises ayant mis en œuvre l'aménagement et la réduction du temps de travail, dans le cas de la suspension de son application liée aux difficultés actuelles.

Il est également rappelé que les entreprises peuvent solliciter des services de l'emploi le bénéfice des mesures de chômage partiel et cela afin d'éviter de recourir aux licenciements économiques.

J'ai voulu citer le détail de ces mesures pour que l'on puisse s'y référer plus tard dans le compte-rendu de nos débats. D'ailleurs, les circulaires ont déjà été distribuées.

Je voudrais vous faire remarquer, mesdames, messieurs, à vous qui avez, pour la plupart, une longue pratique de la vie parlementaire, que les circulaires sont parues douze jours à peine après que le Premier ministre les eut annoncées. Je ne dis pas que c'est un record...

M. Michel Bouvard, rapporteur. Si !

M. la secrétaire d'Etat au tourisme. ... mais nous nous en approchons : c'est un délai extrêmement court.

M. Meylan et M. Couve ont demandé que les mesures soient effectives. Elles le seront. J'ai d'ailleurs demandé aux commissions compétentes de l'Assemblée et du Sénat et aux professionnels que j'ai rencontrés de s'adresser à mes services s'il survenait des difficultés d'application – et je ne vois pas pourquoi il y en aurait, car les circulaires du ministère de l'emploi et de la solidarité et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sont sans équivoque.

Nous avons les moyens de faire appliquer les circulaires et nous ne nous en priverons pas. Les directions départementales du travail et de l'emploi et les services fiscaux ont à cet égard toutes été prévenus.

Ces mesures seront-elles suffisantes ? Il est trop tôt pour répondre à cette question, parce que chacun le dit, la visibilité est réduite. C'est d'ailleurs cette faible visibilité qui nous a conduit à mettre en place trois sortes de moyens d'évaluation.

Tout d'abord, dès le 13 septembre, soit deux jours après les événements, une cellule de veille a été constituée par Mme Demessine. Je l'ai réunie dès mon arrivée en présence de l'ensemble des professionnels concernés.

Ensuite, une mission d'évaluation a été demandée à l'Inspection générale du tourisme. Celle-ci me remettra un rapport d'étape dès cette semaine, et doit rendre son rapport final à la fin du mois.

Enfin, une mission décidée par l'Union européenne doit également faire connaître les résultats de ses travaux avant la fin du mois de novembre.

Ces observations nous permettront d'apprécier l'aggravation de la situation et de réfléchir aux correctifs et aux aides que nous serions susceptibles d'apporter.

J'ajoute – puisque la plupart d'entre vous ont évoqué ce point – qu'il nous faut rassurer et donner confiance. Le tourisme est fondé aussi sur la confiance. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre a également annoncé, au cours des assises du conseil national du tourisme, le lancement d'une campagne de promotion de la « destination France » que je conduirai sous l'égide de Maison de la France. C'est là une action exceptionnelle qui sera financée par des moyens exceptionnels. En effet, ce n'est pas un redéploiement mais une somme de 30 millions de francs supplémentaires qui sera accordée à Maison de la France.

Aucun d'entre nous ne doit attendre pour agir. A cet égard, j'ai été très frappé de constater que les offices du tourisme avaient déjà engagé des actions. Ainsi le Périgord sera-t-il représenté le 23 novembre à New-York. La région PACA, dont le président m'a aimablement invité afin d'y remettre un trophée, y enverra également une délégation. Enfin, l'office du tourisme de Paris vient de prendre une série d'initiatives très importantes. Nous ne devons pas tout attendre, en effet, de la promotion de la destination France que nous allons engager. Il est nécessaire de réfléchir également à des actions décentralisées, tout aussi importantes et efficaces.

Par ailleurs, chaque crise entraîne nécessairement une situation nouvelle et doit nous pousser à changer la direction de nos actions. Bien sûr, nous ferons tout pour ramener vers nous les touristes « à haute contribution » – comme on dit dans l'aéronautique – que sont les Américains et les Japonais.

Le hasard veut d'ailleurs que la reprise des vols du Concorde ait lieu ce matin. Je n'ai pu y participer, puisque je suis devant vous, et vous vous doutez bien que je le regrette un peu. (*Sourires.*) Mais cette reprise symbolise une action qu'à l'instar des offices du tourisme je souhaite engager sans attendre. Il n'en reste pas moins que nous devons réfléchir à d'autres orientations.

Ainsi, les professionnels observent que la France est une destination qui intéresse davantage nos voisins européens : Anglo-Saxons, Scandinaves et Russes viennent davantage et plus longtemps chez nous. Une modification du paysage du tourisme est donc en train de se dessiner. C'est la raison pour laquelle j'ai pu qualifier la situation de préoccupante, mais aussi de contrastée.

Ma tâche essentielle, depuis que j'occupe ces fonctions, a été de réunir et de rencontrer les professionnels du secteur. J'ai ainsi présidé la réunion de la cellule de veille.

La situation exceptionnelle que nous connaissons appelle des réflexions nouvelles. Je me plais à le répéter, une pensée fixiste ne peut que mener à l'échec parce qu'elle stérilise la réflexion et donc l'action. Parce que la durée de mon passage dans ce ministère est appelée à être

brève, je suis incité à chercher des voies nouvelles, tout en accompagnant, pour les achever si possible, les missions engagées par Mme Demessine.

Le budget 2002 illustre cette volonté. Il confirme ainsi la progression constatée depuis le budget 1998 avec, par rapport à ce dernier, une augmentation de 52 % pour les moyens d'engagement et de 43 % pour les moyens de paiement.

Si l'on ajoute les sommes correspondant aux avenants tempêtes et marée noire qui seront discutés lors de l'examen de la loi de finances rectificative, le budget global est de 97,72 millions d'euros, représentant une progression de 84 %, soit un quasi-doublement par rapport à 1998.

Cette augmentation va permettre de valoriser l'apport du tourisme au développement économique et social de notre pays et de confirmer les orientations stratégiques retenues depuis cinq ans.

Je pense tout d'abord à la poursuite du développement de l'accès aux vacances pour tous qui demeure une des priorités affichées du secrétariat d'Etat au tourisme. Vous avez raison de vous y arrêter, monsieur Dufau.

Votre rapporteur spécial a indiqué que le nombre de départs en vacances avait décliné. Voici les chiffres officiels : en 1999, il y a eu 74 % de départs ; en 2000 : 72,7 %. Cette évolution est donc à relativiser. Par ailleurs, nous en connaissons la raison : elle tient principalement aux difficultés d'insertion que rencontrent les jeunes chômeurs.

M. Jean-Michel Couve. En effet.

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. C'est donc un problème de fond. C'est pourquoi le Gouvernement s'attache à développer l'accès aux vacances pour tous. Cette priorité à laquelle vous tenez, monsieur Dufau, se voit confirmée en 2002 par le montant des crédits accordés au secteur social et associatif qui se montent à 2,82 millions d'euros, soit une progression de 12,1 % par rapport au projet de loi de finances pour 2001 et de 164 % par rapport au projet de loi de finances pour 1998.

Ces crédits seront destinés, en premier lieu, à affirmer la mission dévolue au groupement d'intérêt public « Bourse solidarité vacances », de faciliter le départ des familles en difficulté sociale en mobilisant des moyens d'accueil et de transports.

Avec un budget de 1,41 million d'euros dont 1,22 million d'euros en provenance du secrétariat d'Etat au tourisme, l'année 2002 doit connaître un développement des opérations du GIP en permettant le départ en vacances de 30 000 personnes défavorisées contre 20 000 cette année.

La dotation 2002 sera également affectée aux conventions d'objectifs que l'Etat signera avec les associations du tourisme social et aux actions en faveur des personnes handicapées.

De plus, l'année 2002 verra le lancement d'un nouveau « programme de consolidation de l'hébergement de tourisme social » redonnant ainsi un nouvel essor au plan patrimonial, avec une dotation budgétaire à la mesure de l'enjeu de 4,12 millions d'euros.

Le droit aux vacances pour tous se traduit également par l'accès aux chèques-vacances des salariés aux revenus modestes travaillant dans les PME de moins de cinquante salariés. Cette nouvelle disposition fait du chèque-vacances un véritable instrument de politique sociale.

Afin de permettre à un plus grand nombre de salariés de bénéficier du droit aux vacances, le Gouvernement, comme vous le souhaitez, monsieur le rapporteur spécial,

propose l'augmentation, qui, dans mon esprit, devra être significative pour être efficace, du revenu fiscal de référence pris en compte pour l'ouverture du droit des salariés aux chèques-vacances.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Mieux vaut tard que jamais !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Se trouve ainsi confirmée l'efficacité économique et sociale de ce dispositif qui a permis le départ en vacances de plus de 4 millions de personnes avec 682 millions d'euros de chèques-vacances émis en 2000, générant près de 2 milliards d'euros de consommation touristique.

Enfin, pour favoriser l'intégration des personnes handicapées sur les lieux de vacances, un label « Tourisme et handicap » a été élaboré, permettant une information fiable et le développement d'une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. C'est très bien !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Le second point concerne la participation à l'amélioration des conditions de travail des salariés du secteur hôtellerie-café-restaurants.

Je pense notamment aux progrès accomplis quant à la réduction du temps de travail et la reconnaissance des travailleurs saisonniers. A ce jour, 200 000 salariés du tourisme, sur le million d'emplois directs recensés, bénéficient de la réduction du temps de travail.

Dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants, un accord a été signé, le 15 juin 2001, par les principales organisations syndicales, la CGT et la CFDT, et par deux organisations patronales, le syndicat français de l'hôtellerie et le syndicat national des restaurateurs limonadiers hôteliers. Pour rapprocher rapidement les points de vue des signataires et des non-signataires de l'accord, un médiateur a été nommé. L'Etat souhaite accompagner ce processus, notamment en matière de formation et d'aide au recrutement.

Vous connaissez d'ailleurs l'engagement du secrétariat d'Etat en faveur des saisonniers du tourisme, Mme Demessine ayant déjà fait beaucoup dans ce domaine. Cet engagement s'est traduit par un plan d'action décliné en quinze mesures qui a été présenté le 9 février 2000 au conseil des ministres. Grâce à un travail à la fois de terrain et interministériel, ces dispositions trouvent aujourd'hui leur pleine efficacité. Je n'en citerai que quelques-unes.

En ce qui concerne d'abord les maisons des saisonniers, je vous indique qu'il en existe déjà à Serre-Chevalier, à Vallon-Pont-d'Arc, à Ax-les-Thermes et que des projets sont en cours dans d'autres régions. L'objectif, pour 2002, est de consolider ces structures et de parvenir à leur doublement. Ainsi, un plan d'action en faveur du logement des saisonniers sera mis en place par les préfets, avec l'ensemble des partenaires, dans les dix départements les plus concernés. Des propositions seront faites dans les jours qui viennent.

Pour l'information des saisonniers, le secrétariat d'Etat au tourisme a diffusé à plus de cent mille exemplaires un document à destination de ces salariés. J'ai enfin demandé à l'inspection générale du tourisme un rapport d'étape sur la mise en œuvre des mesures de février 2000. Il me sera remis dans quelques semaines et permettra d'envisager éventuellement de nouvelles préconisations.

Monsieur Meylan, vous m'avez interrogé sur la pluri-activité et je connais votre attachement à ce sujet qui, notamment dans les zones de montagne et les régions

agricoles, revêt une grande importance. Il a donc fait l'objet de nombreuses dispositions dont je ne citerai que quelques unes.

Dans le secteur de la formation, d'abord, la validation des acquis va permettre de développer la pluriactivité et les échanges entre sites afin de pérenniser l'emploi touristique. Nous avons également pris des mesures susceptibles de favoriser la pluriactivité. Ainsi, l'article 21 de la loi d'orientation de la forêt adoptée le 27 juin dernier...

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Grâce à l'ANEM !

M. le président. L'Association nationale des élus de montagne.

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. ... a ouvert la possibilité, pour les communes de moins de deux mille habitants, de disposer d'agents à temps non complet qui pourront, par l'intermédiaire des centres de gestion, compléter leur activité par une activité privée. Ainsi, la pluriactivité pourra se développer dans les stations ayant une activité saisonnière ou plurisaisonnière. L'un des moyens de développer la pluriactivité réside d'ailleurs dans la mise en place de groupements d'employeurs, comme cela se fait, par exemple, en Bretagne ou en Savoie.

Je suis d'autant plus attentif à cette question, monsieur Meylan, que je suis moi-même originaire du Cantal qui est une région de petite montagne.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. S'agissant de l'emploi des jeunes, je souligne que près de 8 000 embauches d'emplois-jeunes sont intervenues d'octobre 1997 à mars 2001 au titre du programme « Nouveaux services - nouveaux emplois », dans le cadre de projets lancés au niveau des collectivités locales et du secteur associatif.

Le secrétariat d'Etat au tourisme a souhaité s'engager dans ce programme en accordant une priorité aux actions garantissant la pérennisation des emplois ainsi créés. A cet effet, un dispositif particulier a été mis en place.

Plus généralement, l'industrie touristique doit faire face à la nécessité de disposer de personnel formé et qualifié pour mieux répondre aux enjeux de la période à venir. Vous avez presque tous évoqué cette question, car, si elle concerne surtout des entreprises privées, elle intéresse également les offices de tourisme.

En la matière, nous souhaitons accompagner les professionnels dans leur démarche. J'ai eu l'occasion de le leur dire.

Ainsi, après un travail de plus de deux ans, la rentrée de 2001 a vu, comme vous le savez monsieur Couve, la création de deux BTS tourisme. Certes, cela n'est sans doute pas suffisant, mais cette création constitue un premier pas fort apprécié, du moins si j'en juge par le rapport de M. Bouvard et par les conversations que nous avons eues à ce sujet. Au regard de la lourdeur de la machine, quand il s'agit de modifier des diplômes et des contenus d'études, on peut considérer que le secrétariat d'Etat au tourisme a obtenu un succès important et rapide en la matière.

Par ailleurs, les branches professionnelles composant le secteur touristique ont fait l'objet de contrats d'études prospectives qui leur permettront de déterminer l'évolution des emplois et des qualifications.

Le secteur du tourisme, c'est une évidence, est une activité qui permet l'insertion de nombreux jeunes mais qui souffre également d'un fort taux de départs. C'est

pour tenter d'y remédier que nous travaillons, pour la période à venir, à une meilleure adéquation entre formation et emploi dans la perspective d'une fidélisation des salariés. Je suis convaincu que l'une des clefs de cette fidélisation réside dans l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des employés des branches concernées.

Le troisième volet que je veux aborder a trait à la participation active du tourisme à l'aménagement du territoire et à sa contribution au développement économique local.

En tant qu'élus non seulement de régions rurales ou de montagne, mais aussi de régions touristiques et de villes, vous êtes nombreux à vous en préoccuper. Cela est d'autant plus justifié que, dans notre pays, 80 % de la fréquentation touristique sont concentrés sur 20 % du territoire.

Les contrats de plan Etat-région jouent un rôle essentiel dans la diversification et dans l'adaptation de l'offre touristique. C'est pourquoi les crédits consacrés au tourisme dans ces contrats bénéficient d'une augmentation significative. L'ensemble des crédits contractualisés ont ainsi été multipliés par quatre par rapport aux précédents contrats de plan. Pour ce qui est des dispositifs visant à mieux répartir les flux touristiques sur notre territoire national, je dois rappeler deux mesures importantes prises par le secrétariat d'Etat au tourisme.

La première concerne la création des villages résidentiels de tourisme – les VRT, puisqu'on parle en sigles dans notre pays – par le décret publié le 19 avril 2001 et suivi d'un arrêté de classement le 19 juillet.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Enfin !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Pour lancer la mise en œuvre des VRT sur le terrain, le secrétariat d'Etat, la DATAR et la Caisse des dépôts et consignations ont décidé de signer une convention d'une durée de deux ans visant à engager des opérations pilotes.

Par ailleurs un dispositif d'aide à l'immobilier spécifique pour l'investissement locatif dans les résidences de tourisme a été mis en œuvre. Communément appelé amortissement Demessine, il a été instauré par la loi de finances rectificative de 1998.

Le Parlement, vous le savez, a inclus les zones rurales de l'objectif 2 dans les zones de revitalisation rurale. Le décret concernant cette extension, monsieur le rapporteur, est prêt. Il devrait sortir dans quelques jours. Cela démontre, si besoin en était, l'intérêt d'une telle mesure.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Maintenant il faut la prolonger !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Le Premier ministre, allant au devant de vos souhaits, a annoncé le 17 octobre que ce dispositif, qui devait durer jusqu'à la fin de 2002, sera prolongé jusqu'en 2004. Comme vous étiez présent aux assises du conseil national, vous l'aviez sans doute entendu.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. J'aurais souhaité jusqu'en 2006 !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Deux ans, c'est déjà un bon progrès.

Je connais, monsieur Deprez, votre attachement au tourisme des quatre saisons et au problème de la plurisaisonnalité que vous évoquez régulièrement dans vos interventions. Vous avez raison. Nous travaillons d'ailleurs sur les pays et sur le tourisme avec la DATAR, car il s'agit d'un chantier important. Je partage vos préoccupations à

ce sujet et je pense que, grâce à la réduction du temps de travail et à l'essor des courts séjours, la plurisaisonnalité progresse rapidement.

Ainsi que je l'ai souligné en relevant que notre société subissait des transformations rapides, il faut les prendre en considération pour effectuer les changements nécessaires dans le secteur du tourisme, voire, si possible, anticiper. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une politique en faveur des saisonniers et que nous portons une écoute attentive aux propos que vous tenez à ce sujet.

L'avant-dernier point de mon propos portera sur la consolidation de la capacité d'intervention de l'Etat, laquelle concerne essentiellement la prospective et l'ingénierie du tourisme.

Dépassant de 80,5 % celle du budget de 1998, la dotation prévue pour 2002 en faveur des études s'inscrit dans la perspective tracée depuis deux ans. Elle a trait à la réalisation de l'enquête aux frontières, à la mise en place d'un dispositif permanent d'observation des flux des touristes non résidents, à la prolongation des enquêtes sur le suivi des déplacements des Français et à la fréquentation de l'hôtellerie et du camping.

De son côté, l'Agence française de l'ingénierie touristique, l'AFIT, se voit accorder des moyens financiers importants, en progression de 81,4 % en cinq ans. Ainsi elle pourra approfondir les études de projets et l'ingénierie financière au service des collectivités territoriales.

J'ai déjà abordé le dernier sujet dont je voulais traiter : la promotion de la France à l'étranger et en France. En la matière, les 30 millions annoncés par M. le Premier ministre constituent un complément de la contribution du budget de l'Etat à celui de Maison de la France, dont nous souhaitons le développement.

Certains ont souligné les difficultés que connaissait cette structure, au sein de laquelle des redéploiements ont été opérés. A cet égard, j'ai répondu à une question qui m'avait été posée au Sénat que notre volonté était bien d'implanter des sites nouveaux de Maison de la France. Tel sera prochainement le cas en Russie et nous ne souhaitons la fermeture d'aucun des sites existants. Lorsque certains ferment, ce n'est pas pour des raisons financières mais pour des motifs d'organisation ou de redéploiement. En tout cas nous demeurons très attentifs à la mission qu'a en charge Maison de la France.

Monsieur Bouvard, j'ai été très attentif à vos propos sur le sujet et je vous confirme notre volonté de rendre l'intervention publique plus efficace hors de nos frontières. J'ai déjà expliqué comment on pouvait répondre à la diversité de l'offre touristique, notamment en mettant en place des moyens nouveaux de communication ainsi que des systèmes d'information et de réservation au service tant des professionnels que du grand public. L'outil RESINFRANCE a été conçu pour des professionnels dans ce but en vue de permettre la réservation en temps réel. Développé avec l'aide des pouvoirs publics, ce serveur est enfin entré dans une phase de croissance et l'Etat continuera d'accompagner son développement.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les principales observations que je souhaitais formuler.

Je tiens également à répondre, parce que je ne veux laisser aucun sujet dans l'ombre, aux questions relatives à la TVA que m'ont posées pratiquement tous les intervenants.

Il s'agit d'une question récurrente, très ancienne, qui relève du niveau interministériel car elle ne peut être traitée par le seul département dont j'ai la charge, chacun le comprend bien.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Hélas !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. En l'occurrence, c'est même le ministère de l'économie et des finances qui est en première ligne.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Comme d'habitude !

M. Michel Meylan. Ils sont mauvais !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Je vais cependant vous donner mon opinion sur le sujet.

D'abord il est évident que la question de la TVA ne peut pas être traitée uniquement au niveau hexagonal. Il est indispensable de la régler à l'échelon européen, car si les taux n'étaient pas harmonisés dans l'Union, cela pourrait causer des préjudices terribles.

Ensuite, le coût de la mesure ne peut être ignoré et on ne saurait faire comme s'il s'agissait d'une décision neutre. D'après les chiffres actuels, en effet, cela représenterait de 15 à 30 milliards de francs. (*Murmures.*)

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Mais non !

M. Jean-Michel Couve. Pas du tout !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Attendez une minute, monsieur Bouvard !

Par ailleurs, je rappelle que d'autres mesures sont proposées par Bercy auxquelles il convient de réfléchir. Je pense en particulier à la baisse des charges qui me paraît de nature à favoriser l'embauche, ce qui peut être très intéressant.

Ces trois éléments m'amènent à conclure, monsieur le rapporteur spécial, mesdames, messieurs les députés, que je ne considère pas que la question est close.

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Elle doit être travaillée et approfondie. D'autres analyses et d'autres chiffres doivent être réalisés afin que nous puissions nous appuyer sur des données objectives pour pouvoir décider en toute connaissance de cause. Disant cela, je n'ai pas l'impression de rompre l'harmonie et la solidarité gouvernementales auxquelles je suis particulièrement attaché.

Il est si vrai que la question n'est pas close, *de facto*, que la Commission européenne doit rendre, avant 2002, une étude sur l'évolution de la phase exploratoire car elle étudie ce problème.

Je tenais à présenter ces remarques et à insister sur la nécessité de réfléchir et de travailler ensemble sur ce sujet qui nous préoccupe tous. Je l'ai dit aux professionnels ; il n'y avait donc aucune raison que je ne le dise pas à la représentation nationale.

(*M. Raymond Forni remplace M. Patrick Ollier au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Mesdames, messieurs les députés, depuis cinq ans, la politique du tourisme bénéficie d'une attention particulière et nouvelle de

la part du Gouvernement. Le projet de budget pour 2002 que je viens de vous présenter s'inscrit dans cette logique. Loin de la remettre en cause, la situation de crise que le tourisme traverse aujourd'hui nous invite, au contraire, à nous y inscrire davantage. Grâce à ces nouveaux moyens, j'entends poursuivre, avec le Gouvernement, les efforts engagés pour la surmonter dans un souci de vigilance et avec une confiance raisonnée.

J'entends également continuer à conforter et développer l'activité touristique de notre pays, fondée sur la diversité culturelle et la richesse des relations humaines, parce que je crois que le tourisme n'est pas seulement une activité économique et marchande, mais aussi une activité porteuse des valeurs universelles, de rencontres, d'échanges, de relations humaines et de paix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. Patrick Ollier, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Patrick Ollier. Comme l'ont souhaité les élus de la montagne, le 9 février 2000, le Gouvernement engage un programme d'actions en faveur des travailleurs saisonniers qui avait été proposé par Mme Demessine.

Quinze mesures ont été prises, dont le développement des maisons des saisonniers. Dans ce cadre, Serre-Chevalier a été retenue comme site pilote pour une expérience de ce type impulsée et en partie financée par votre ministère. La démarche a été engagée à La Salle-les-Alpes-Serre-Chevalier, commune dont j'étais alors le maire, par la création d'un comité de pilotage chargé de rassembler les différents partenaires concernés.

Nous avons voulu faire de cette maison des saisonniers un lieu ouvert à l'accueil, au conseil et à l'information des saisonniers sur les problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, en particulier sur tous les aspects liés à la pluriactivité. De même, nous l'avons conçue comme un lieu de réflexion et de concertation rassemblant tous les acteurs de la pluriactivité afin d'en favoriser la pratique.

Cette expérimentation a été rendue possible grâce à l'aide très efficace du secrétariat d'Etat au tourisme, et je tiens à remercier Mme Demessine et ses services.

En effet, la maison des saisonniers a accueilli plus de deux mille personnes la saison passée et s'est avérée être un lieu incontournable pour les intéressés, leur apportant des réponses concrètes en termes de logement, d'emploi et de formation, notamment.

Devant ce succès, nous avons décidé de poursuivre l'expérience en y intégrant un certain nombre de projets nouveaux tels que la création d'un guichet unique et d'une antenne délocalisée de l'ANPE intégrée, le recensement précis de tous les logements disponibles en saison et l'instauration d'un programme pluriannuel de formation à l'adresse des travailleurs concernés. Il faut donc maintenant que la maison des saisonniers occupe ses locaux définitifs à Serre-Chevalier et que son fonctionnement soit pérennisé.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes questions portent donc sur la pérennisation et sur l'extension de cette expérience, qui fait ses preuves, me semble-t-il, sur le terrain, à l'ensemble des zones d'activité concernées au plan national.

Mme Demessine m'avait indiqué cet été que les engagements financiers de votre département ministériel en faveur de la maison des saisonniers de Serre-Chevalier

seraient reconduits pour 2001-2002 et que figureraient au budget les crédits d'investissement décidés à hauteur de 3,5 millions de francs pour sa construction définitive à La Salle-les-Alpes. Pouvez-vous me confirmer ses engagements ?

Je serais heureux, d'ailleurs, avec mon successeur, le maire de La Salle-les-Alpes - Serre-Chevalier, de vous recevoir dans notre station pour que vous puissiez, dès le début de la saison d'hiver, dans quelques jours, visiter la seule maison des saisonniers de France mise en place grâce à votre secrétariat d'Etat.

Au plan national, quelles mesures comptez-vous prendre pour mettre en œuvre à long terme un dispositif cohérent en faveur des travailleurs saisonniers ? Enfin, quels moyens prévoyez-vous pour la généralisation dans d'autres régions de l'expérience fructueuse menée à Serre-Chevalier ?

Toutes ces questions appellent des réponses concrètes, car, malgré ce qui a déjà été engagé, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la situation des travailleurs saisonniers.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, dites-nous si vous savez slalomer de façon à ne pas prendre de risque en allant à Serre-Chevalier ! (*Sourires.*)

M. Patrick Ollier. Il y a aussi des luges à Serre-Chevalier. (*Sourires.*)

M. le président. Si on vous met sur des skis, il vaut mieux savoir si vous en avez déjà fait ! (*Sourires.*)

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Non seulement j'ai déjà fait du ski mais je connais tous les sentiers de certaines régions des Hautes-Alpes et je vous y emmènerai, avec grand plaisir, monsieur le président !

M. Patrick Ollier. On pourrait y aller ensemble !

M. Michel Bouvard, rapporteur spécial. On peut toujours faire le tour du Tabor ensemble !

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. J'y ai même quelques attaches familiales !

Monsieur le député, le Premier ministre a rappelé, lors des assises nationales du tourisme, que le nombre de maisons des saisonniers va doubler d'ici à la fin de l'année prochaine. Le mouvement, initié il y a plus d'un an en ce sens dans votre département – à votre initiative, monsieur le député – prend désormais une grande ampleur. J'ai donc pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, des premiers enseignements que vous tirez de l'existence de la maison des saisonniers de Serre-Chevalier. Le millier de saisonniers qu'elle a accueillis est un résultat exceptionnel qui appelle une meilleure valorisation.

Je vous confirme mon entier soutien à la pérennisation de ce projet sur votre station. Cela implique, vous venez de le souligner, le respect de certains engagements, notamment financiers, de mon département ministériel pour la saison 2001-2002. Je vous confirme donc également que nous soutiendrons votre initiative dans le cadre du contrat de Plan Etat-région.

Plus généralement, et compte tenu de l'intérêt majeur que représente cette expérience encore unique en France, je ne manquerai pas de relayer vos réflexions auprès de mes collègues concernés. Dans cet esprit, j'ai confié une mission sur les saisonniers à Mme Lylian Halls-French dans le cadre de l'inspection générale du tourisme pour évaluer les dispositifs mis en place à la suite du rapport qu'avait effectué, vous vous en souvenez, M. Anicet Lepors et faire des recommandations en vue de

poursuivre l'amélioration des conditions de vie et de travail des saisonniers. Ces résultats seront connus dans les toutes prochaines semaines.

M. Ollier, j'accepte volontiers votre invitation. Je me rendrai avec plaisir dans votre station à une date que nous pourrions décider en commun.

M. Patrick Ollier. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. le président. N'oubliez pas de me la communiquer, monsieur le secrétaire d'Etat ! (*Sourires.*)

La parole est à M. François Liberti.

M. François Liberti. Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens au préalable à saluer votre nomination au Gouvernement ainsi que le travail effectué par votre prédécesseur, Michelle Demessine, pour qui le tourisme inspirait deux mots : emploi et droit aux vacances.

L'Etat, pendant des années, a été absent de ce domaine. Il allait en effet jusqu'à considérer que c'était au marché de réguler ce secteur d'activité. Le tourisme social et associatif était exsangue. Depuis cinq ans, la politique du tourisme figure parmi les priorités du Gouvernement, comme en témoigne la progression constatée entre le projet de loi de finances pour 1998 et celui pour 2002 : les moyens d'engagement augmentent de 52,18 % et les moyens de paiement de 13,4 %. Dans le projet de loi de finances pour 2002, les crédits du tourisme progressent de 2,51 %.

Le secteur du tourisme est reconnu désormais comme un secteur économique important et la France est la première destination du monde. Les flux touristiques vont tripler dans le monde et doubler en Europe. Le tourisme ne peut se développer que dans le cadre d'une éthique respectueuse des hommes, de l'environnement, des cultures et des traditions.

Dans cet esprit, le comité interministériel sur le tourisme avait défini des objectifs que nous partageons, et que nous voudrions voir évoluer positivement. Pour mémoire, j'en retiendrais trois plus précisément : premièrement, la réhabilitation des stations touristiques vieillissantes et le traitement du patrimoine immobilier ; deuxièmement, la protection du littoral, avec la reconstitution du trait de côte, la reconquête du cordon dunaire, facteur important pour s'opposer au phénomène d'érosion du littoral dans le Languedoc-Roussillon ; troisièmement, la réduction de la précarité de l'emploi.

Pour construire et contribuer à ce qu'il y ait plus de cohérence entre les objectifs affichés et les moyens mobilisés et pour ne pas objecter que l'économie touristique se base sur la précarité, je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez indiquer les mesures que vous entendez prendre pour impulser une dynamique déjà engagée et préciser vos priorités.

Par ailleurs, j'ai entendu vos propos sur la question de la réduction de la TVA appliquée à la restauration traditionnelle. Je suis d'accord avec vous, ce n'est pas la seule mesure possible. Une autre possibilité serait la réduction des charges bien que l'expérience nous ait montré que celle-ci n'était pas toujours un facteur incitatif en matière de création d'emploi.

J'ai beaucoup apprécié que vous ayez indiqué que le sujet n'était pas clos. Cela dit, cela fait plusieurs années que nous attendons qu'une décision soit prise à ce sujet. La question est maintenant de savoir quand nous pouvons dire que le dossier est clos. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'importance de cette revendication.

Au-delà du facteur de justice qu'elle représenterait, puisqu'il y aurait un rééquilibrage par rapport à la restauration collective et, notamment, la grande distribution, cette mesure serait fortement incitative en matière de création d'emplois. Je crois savoir d'ailleurs qu'en 2000, les professionnels avaient présenté au Gouvernement une série de propositions concrètes pour lier la baisse de la TVA à des engagements conventionnés en termes de création d'emplois.

Dans un certain nombre de pays européens, les ajustements nécessaires ont été réalisés. Il est grand temps de prendre une décision dans ce domaine, sinon nous serons accusés par les professionnels du tourisme d'être inactifs sur un sujet qui est essentiel aujourd'hui pour toute l'activité touristique.

(*M. Patrick Ollier remplace M. Raymond Forni au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER, vice-président

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au tourisme.

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir souligné l'action positive engagée par le Gouvernement depuis cinq ans. Je remercie également M. Patrick Malavieille de l'avoir fait dans la discussion.

Le comité interministériel à l'aménagement du territoire de Limoges du 9 juillet dernier a décidé la mise en place de trois missions d'aménagement du littoral permettant de retrouver une approche globale associant préservation et développement.

Je connais votre préoccupation concernant la requalification des stations touristiques du Languedoc-Roussillon. La mission Languedoc-Roussillon a été installée avec l'appui du ministère de l'équipement, des transports et du logement, de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et du secrétariat d'Etat au tourisme. Elle permettra d'aborder les points que vous avez évoqués, et notamment la réhabilitation des stations touristiques vieillissantes par le biais de la convention tourisme-DATAR-CDC dont j'ai parlé dans mon intervention générale.

Comme vous le soulignez, nous voulons, par cette démarche, œuvrer pour un tourisme durable et de qualité. Cette qualité passe aussi par celle de l'emploi touristique. C'est le sens de la démarche entreprise depuis plusieurs années en faveur d'une amélioration de la situation sociale des salariés saisonniers. Grâce aux mesures mises en œuvre, nous avons la volonté de « déprécariser » – terme un peu barbare – l'emploi, c'est-à-dire de faire en sorte que les salariés de ce secteur puissent s'y inscrire dans la durée.

Sur la TVA, je me suis déjà exprimé à la tribune. Je prends note de votre intervention, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Félix Leyzour.

M. Félix Leyzour. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'avais prévu de vous poser une question sur les chèques-vacances, notamment, sur leur extension aux salariés des entreprises de moins de cinquante salariés. J'ai enregistré avec satisfaction la réponse que vous avez apportée sur ce sujet dans votre intervention générale et je vous en remercie. Il me paraît inutile de vous mettre dans l'obligation

de répéter ce que vous avez déjà excellemment dit, en faisant preuve, puisqu'il en a été question tout à l'heure, à l'approche de la saison hivernale, d'une bonne glisse et d'un slalom bien maîtrisé sur les questions du tourisme. (*Sourires sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Monsieur Leyzour, je vous remercie pour votre concision.

Nous passons au groupe de l'Union pour la démocratie française. La parole est à M. Loïc Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession au Gouvernement. J'ai été très heureux de vous entendre parler du tourisme avec tant de chaleur et d'assurance.

On l'ignore trop souvent mais la Bretagne comporte autant, sinon plus, de kilomètres de rives fluviales que de côtes maritimes. Pourtant, vous le savez, ces côtes sont longues. Le canal de Nantes à Brest peut aisément être comparé au célèbre canal du Midi et présente à ce titre des potentialités de développement qui me paraissent largement sous-estimées en termes d'économie touristique. Le tourisme fluvial est un mode de loisirs de plus en plus apprécié par nos concitoyens, et l'aménagement des rives contribue à faire de ces cours d'eau un lieu de détente privilégié.

La Bretagne s'en préoccupe d'ailleurs avec le projet « Rives celtiques ». Toutefois, monsieur le secrétaire d'Etat, un décret de 1932, toujours en vigueur, restreint légalement la circulation le long des canaux « aux seuls chevaux de halage tenus à la bride ». Je n'aurai pas de mal à vous convaincre que cette restriction n'a plus lieu d'être aujourd'hui et qu'il faut ouvrir plus largement la possibilité de se promener le long des cours d'eau par l'aménagement soit de chemins piétonniers soit de pistes cyclables.

Ma question est double. Premièrement, envisagez-vous l'abrogation de ce décret de 1932 et la subdélégation de la police de l'eau aux régions afin de faciliter l'aménagement des rives des canaux ? Deuxièmement, quels sont plus précisément les crédits que vous pourriez dégager pour permettre le développement du tourisme fluvial ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, je vous remercie de vos propos liminaires.

M. Loïc Bouvard. Je vous en prie. C'est normal.

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Je suis d'autant plus sensible à votre question que jusqu'il y a treize jours j'étais président du groupe d'études sur les voies d'eau et les voies navigables et que j'assumais cette présidence déjà depuis plusieurs législatures. Gennevilliers, vous le savez, est un grand port fluvio-maritime.

Le tourisme fluvial est un facteur important de développement et de diversification de nos régions, et concourt donc à l'aménagement du territoire. Vous avez cité le projet prévu en Bretagne. Des efforts considérables sont également entrepris sur le Lot, le Gers, la Baise, la Garonne – où le canal est déjà fort occupé – le Cher et dans le Nord. Partout, on assiste à un développement très important du tourisme fluvial.

En ce qui concerne l'abrogation du décret de 1932, je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui, mais j'étudierai la question. Je ne suis pas sûr que ce texte soit vraiment gênant car les chemins de halage sont entretenus et utilisés. En région parisienne, le long du canal de

l'Ourcq, par exemple, des kilomètres de pistes cyclables ont déjà été aménagés sur les chemins de halage, et ils sont très fréquentés.

Reste l'aménagement des berges, pour lequel des problèmes de crédits et de moyens se posent.

Voies navigables de France est en charge de cette question et suit avec beaucoup d'attention le développement du tourisme fluvial. Il ne faudrait pas que cela soit au détriment du développement économique de la voie d'eau que nous utilisons bien peu par rapport à nos voisins : entre 2,5 et 3 % en France, 40 % en Hollande, 25 % en Allemagne. La France est très en retard sur ce plan-là.

Le tourisme fluvial a de l'avenir dans pratiquement toutes les régions françaises, hormis naturellement les régions de montagne.

M. le président. Nous passons au groupe Démocratie libérale et Indépendants.

La parole est à M. Paul Patriarche.

M. Paul Patriarche. Monsieur le secrétaire d'Etat, la veille même de sa démission, votre prédécesseur a tenu à venir inaugurer le festival du vent de Calvi. Cette manifestation internationale, unique en son genre, rencontre chaque année un succès croissant.

Malgré tout l'intérêt que Mme Demessine a toujours manifesté pour le tourisme en Corse et les manifestations culturelles qui s'y déroulent, elle a reconnu qu'il restait difficile de développer conjointement les lieux à vocation culturelle et les produits touristiques.

Pourtant, de plus en plus de Français et d'étrangers ne veulent plus « bronzer idiot » et cherchent à diversifier leurs activités touristiques. L'offre culturelle est aujourd'hui un moyen indispensable pour attirer une clientèle à la fois de plus en plus large et de plus en plus exigeante. Les communes ont dû rapidement s'adapter à cette nouvelle demande et la plupart d'entre elles aident au mieux les différents festivals ou pôles d'intérêt culturel sur tout le territoire.

Les aides attribuées par les régions et les départements aux communes demeurent insuffisantes au regard des charges imposées à ces dernières par ces événements, charges que les organisateurs considèrent à juste titre comme des questions annexes ne les concernant pas.

De nombreuses communes en milieu rural ont peu de moyens et ces manifestations ont un coût énorme. L'année dernière, Mme Demessine nous expliquait que le développement de ces manifestations culturelles passait par une synergie entre les collectivités locales, le ministère du tourisme et celui de la culture. Nous sommes d'accord avec cette analyse, mais nous avons souvent le sentiment que cette synergie n'existe pas entre les ministères concernés. Or le tourisme culturel ne relève ni du seul tourisme, ni de la seule culture.

Comment envisagez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, votre action en faveur du tourisme culturel ? Celui-ci est devenu un élément essentiel pour passer d'un tourisme saisonnier à un tourisme annuel.

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Mme Demessine s'est en effet rendue au festival du vent à Calvi. C'était d'ailleurs la dernière manifestation publique à laquelle elle assistait en tant que membre du Gouvernement. Et je puis vous dire qu'elle a hautement apprécié ce festival.

La question que vous posez mérite qu'on y réfléchisse vraiment. La culture est indispensable au tourisme. La richesse de notre patrimoine culturel est un élément primordial de l'attrait touristique de notre pays.

Dans le même temps, le tourisme est indispensable à la culture. La majorité des visiteurs des grands monuments et des musées est constituée de touristes. Et si Paris est l'une des destinations les plus fréquentées au monde, c'est évidemment pour son patrimoine.

La convention culture-tourisme, signée en 1998, a permis d'améliorer la collaboration entre les deux ministères. Des synergies existent déjà entre les DRAC et les DRT, qui travaillent aujourd'hui ensemble. Cela a permis de mieux prendre en compte les contraintes liées au tourisme dans les projets culturels, et inversement. De nombreux projets sont instruits aujourd'hui conjointement. C'est une nécessité pour améliorer la qualité de l'offre, sa diversification, et renforcer la promotion.

De nombreuses initiatives locales concourent à la mise en réseau et au développement d'une stratégie de territoire qui participe à la réalisation de ces objectifs : pays d'art et d'histoire, pôles d'économie du patrimoine, etc.

Certes, les mentalités et les pratiques progressent lentement et des obstacles persistent. Le rapport tourisme culture, réalisé par des inspecteurs du tourisme et de la culture en 2001 constitue une base de travail pour mieux prendre en compte et développer le tourisme culturel. Il y a des innovations et des projets ambitieux ont connu cette année des avancées, avec l'action conjointe des deux ministères. Je n'en cite que deux : le pôle international de la préhistoire en Dordogne ou encore l'exposition internationale « Images 2004 » en Seine-Saint-Denis.

La façon dont ces projets s'élaborent concrètement illustre le progrès de deux idées simples, que vous avez d'une certaine manière évoquées : la valorisation de notre patrimoine comme l'organisation de manifestations culturelles concourent au renforcement et au renouvellement de l'attrait touristique de notre territoire ; la prise en compte de la dimension du tourisme dès la conception d'un projet culturel est l'une des conditions de sa réussite.

M. le président. Nous passons au groupe socialiste.

La parole est à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Monsieur le secrétaire d'Etat, au moment où vous prenez les rênes de ce secteur déterminant, dans le contexte international difficile qui a été largement évoqué, permettez-moi de saluer le travail d'envergure réalisé ces quatre dernières années.

Le doublement du budget affecté au tourisme depuis 1997, l'engagement significatif de l'Etat en faveur de ce secteur à travers les contrats de plan sont les signes les plus tangibles de la volonté du Gouvernement, à travers l'action déterminante de votre prédécesseur, d'accorder enfin à cette activité la reconnaissance qui lui avait trop longtemps fait défaut.

Aussi, même si beaucoup reste encore à faire, ne pouvons-nous que nous féliciter de la mise en place d'une réelle politique touristique qui a su allier initiatives privées et action publique, stimuler leur complémentarité au bénéfice de ce secteur, en conjuguant quatre priorités, porteuses d'enjeux tout autant porteuses d'enjeux économiques que sociaux : l'accès aux vacances pour tous, la promotion de notre image touristique, le soutien à l'industrie et à l'emploi et le développement et l'aménagement touristique durable du territoire.

Sur ce dernier point, tout en me réjouissant de l'installation d'une conférence permanente du tourisme en espace rural, permettez-moi de vous alerter sur l'urgence qu'il y a à mieux répartir les flux touristiques et donc l'offre sur tout le territoire national.

En effet, notre espace rural, dont la diversité et les atouts sont incontestables, qu'il s'agisse des paysages, de l'environnement, des modes de vie, de la gastronomie, de l'architecture, du patrimoine naturel ou bâti, des traditions culturelles et qui représente 70 % du territoire, accueille moins de 30 % de la totalité des séjours, l'économie ainsi générée stagnant quant à elle autour de 20 % du chiffre d'affaires du secteur.

Ce déséquilibre est d'autant plus dommageable que l'authenticité inhérente aux espaces ruraux devrait naturellement trouver un écho auprès d'un public de plus en plus à la recherche de valeurs fondamentales. De surcroît, la volonté gouvernementale d'allier développement touristique et protection de l'environnement ne peut se satisfaire d'une concentration de plus en plus importante de touristes sur les mêmes sites, souvent déjà fragilisés au plan environnemental. Cette spirale, si elle devait perdurer, serait la négation de l'idée même de développement touristique durable sur le territoire.

Aussi, permettez-moi d'insister tout particulièrement pour que la dynamique engagée par Mme Demessine pour pallier ce déséquilibre soit amplifiée, même si j'ai bien conscience que votre ministère ne peut être le seul à agir en ce sens. Je pense bien sûr à l'impérieux besoin qu'ont encore certaines régions d'être désenclavées, que ce soit au plan routier, au plan ferroviaire ou plan aérien.

J'aurais pu souligner également les impératifs du désenclavement numérique, mais, à cet égard, le CIADT de Limoges, en juillet dernier, auquel vous avez fait référence, a ouvert des perspectives qui ne pourront qu'être bénéfiques au développement touristique.

Pour conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, tout en restant au niveau des problématiques territoriales, permettez à l'élue départementale que je suis aussi de se faire l'écho, sinon des inquiétudes, du moins des interrogations de nombreux acteurs locaux du tourisme face à la diversité des échelons territoriaux - régions, départements, pays, communautés de communes, agglomérations, communes. Il est nécessaire de clarifier les compétences de chacun pour que cette pluralité soit une richesse et non un facteur de dispersion des interventions.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Je vous remercie, madame la députée, d'avoir souligné les progrès de l'action gouvernementale depuis cinq ans.

J'évoquerai d'abord le problème du tourisme rural, question que vous avez soulevée lors de mon audition devant la commission de la production et des échanges. Les chiffres clés du secteur, vous les avez cités : 70 % à 80 % du territoire national, 29 % des séjours touristiques et un peu moins de 20 % du chiffre d'affaires.

Il y a donc une faiblesse du tourisme en zone rurale. Pourtant, la France est belle, diverse, nos paysages sont merveilleux, certaines gastronomies locales sont renommées dans le monde entier, il y a des activités culturelles multiples. Les champs d'intervention sont donc très vastes, et il y a vraiment quelque chose à gagner.

Je disais tout à l'heure qu'une période de crise entraîne nécessairement des modifications. Celle que nous vivons, évidemment tragique, peut amener un développement du tourisme rural. Lors des assises du Conseil national du

tourisme, quelques intervenants expliquaient qu'ils avaient tant de chambres d'hôtes et que tout était complet. Je suis convaincu que, pendant la période de la Toussaint que nous venons de vivre, le tourisme rural s'est largement développé. Il y a un attrait vers ce type de tourisme, qu'on a appelé quelquefois le tourisme vert, mais cela ne suffit pas à tout expliquer.

Cela dit, il faut réfléchir aux raisons pour lesquelles il y a encore des difficultés. L'une des raisons majeures, nous l'avions dit en commission, c'est l'atomisation des hébergements, et il faut travailler pour améliorer la situation.

Les actions engagées ces dernières années se sont traduites par la mise en place de la commission permanente du tourisme rural, présidée par M. Jean-Louis Bianco. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des politiques interministérielles menées par le ministère de l'environnement et le ministère de l'agriculture avec la DATAR. Y participent des structures telles que les pays d'accueil, les parcs naturels régionaux, les stations vertes, qui constituent les principaux réseaux de coordination du tourisme et de l'espace rural.

La conférence permanente du tourisme s'est dotée de cinq commissions. Je ne les énumère pas, vous les connaissez puisque vous suivez de près ce problème. Elles travailleront sur les sujets de fond que vous évoquez, rendront naturellement des conclusions qu'il faudra mettre en œuvre.

Vous avez fait part également de votre inquiétude sur les différents niveaux de responsabilité. C'était plus simple hier. Il y avait le département, la région, la commune. Aujourd'hui, il y a toute une série de strates nouvelles. Sont-elles concurrentielles? Elles doivent au contraire être des éléments de complémentarité, et il faut y travailler.

Tout ce que permet la décentralisation, toute l'intercommunalité qui est mise en place aujourd'hui peut être un excellent facteur pour lutter contre l'atomisation des hébergements. En tout cas les problèmes se traitent à une échelle totalement différente. Une petite commune de 300 ou 400 habitants où il y a trois, quatre ou cinq gîtes ruraux se donne des moyens supplémentaires en agissant au sein d'un pays ou d'une communauté de communes. Ce n'est pas seulement une question de qualité, c'est aussi un moyen de faire connaître ses atouts, de les valoriser. Une complémentarité est possible, en laquelle, pour ma part, j'ai tout à fait confiance.

M. le président. La parole est à M. Jean Launay.

M. Jean Launay. Depuis cinq ans, effectivement, et en faisant ce constat, nous saluons l'action de Michèle Demessine et du Gouvernement de la France, la politique du tourisme figure parmi les priorités, comme en témoigne la progression des moyens, qu'on a souvent évoquée ce matin.

J'axerai ma question, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la consolidation de l'indispensable capacité d'intervention de l'Etat car, vous le savez, je travaille actuellement, dans le cadre du Conseil national du tourisme, sur le rôle respectif de l'Etat et des différents niveaux de responsabilité dans le secteur du tourisme : les OTSI au plan local, les comités départementaux du tourisme pour la structuration de l'offre touristique, les comités régionaux du tourisme pour la promotion de la destination France, en liaison avec Maison de la France, sans oublier l'implication prépondérante des professionnels, ces 215 000 petites et moyennes entreprises réparties sur l'ensemble du territoire national.

J'ai trois questions simples à vous poser.

Quels moyens sont consacrés précisément à l'information statistique et économique? En effet, nous ne devons pas nous contenter de constater que notre pays est la première destination touristique au monde sans nous interroger sur l'efficacité comparée de notre observation et sur la difficulté objective d'agréger les résultats transmis par les différentes régions.

Quels moyens nouveaux sont affectés à l'AFIT, l'Agence française d'ingénierie touristique? Au-delà des moyens, vers quel rôle de mission peut-on concrètement orienter son action pour que les territoires les plus ruraux – et je rejoins la problématique exposée par ma collègue Marie-Françoise Pérol-Dumont – offrent pleinement, dans leur diversité, l'ensemble de leurs atouts touristiques? J'ai la conviction que le maintien de notre capacité à accueillir les vacanciers étrangers, mais aussi français, passe par une meilleure diffusion des savoir-faire, et l'AFIT y contribue au plus profond du pays.

Enfin, et au-delà des moyens propres du ministère, peut-on évaluer la réalité financière consolidée des moyens affectés au tourisme? Chacun sait, en effet, que d'autres ministères sont dotés de moyens touchant ce secteur. C'est la marque de la transversalité du tourisme. Comment envisager une plus grande intégration de ces moyens pour constituer une véritable administration de mission et mieux affirmer le poids du tourisme dans l'économie de notre pays?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, j'ai rappelé dans mon intervention que le projet de budget pour 2002 confirmait un axe prioritaire de ces quatre dernières années, à savoir la consolidation des capacités de l'Etat. J'ai abordé les dimensions de prospective et d'ingénierie, notamment au travers des moyens consacrés à l'AFIT. Pour ne pas être redondant, je ne reviendrai pas sur les chiffres que j'ai cités, j'ai consacré un long passage à cette question.

Vous avez raison de dire que le renforcement des capacités de l'Etat, qui relève à la fois de la direction du tourisme et de ses services déconcentrés, les délégations régionales au tourisme, s'exprime aussi dans la mise en œuvre des contrats de plan Etat-région. C'est ce que j'évoquais aussi en répondant à certains orateurs.

Cela se traduit également par l'expertise touristique auprès des préfets de région et une action interministérielle qui vise à fédérer tous les acteurs sur les projets de développement touristique.

Les délégués régionaux sont désormais des interlocuteurs reconnus et ce sont des interlocuteurs importants, tant pour les collectivités territoriales et locales que pour les professionnels du tourisme. Leur rôle, de mon point de vue, n'est pas suffisamment reconnu.

Afin de leur donner des perspectives de mobilité et de carrière, j'ai souhaité créer un statut qui permettra d'unifier les conditions de leur activité sur l'ensemble des territoires. Dans mes déplacements, j'irai les rencontrer et nous aurons à travailler sur ce point. C'est aussi un problème interministériel. Je ferai en sorte qu'il y ait un débouché rapide, avant la fin de la législature.

A la fin de votre intervention, vous avez évoqué la question de l'annexe informative que l'on appelle le jaune.

Mme Demessine avait souhaité que l'on en ait un dès cette année pour avoir une vision de l'ensemble des problèmes du tourisme, ce secteur étant par nature transversal. Un retard a été enregistré lors du déclenchement

de la procédure et nous ne pouvons avoir cette annexe pour le budget 2002. Nous le regrettons tous. Je vous confirme que mes services ont d'ores et déjà engagé les procédures administratives nécessaires auprès des autres départements ministériels pour l'élaboration de ce document.

Cela dit, les réponses aux questions parlementaires, qui sont nombreuses, constituent un document épais, consultable naturellement. Des informations détaillées vous ont été données, ce qui préfigure ce que pourrait contenir le jaune demain.

Enfin, pour informer le plus rapidement possible la représentation nationale sur les crédits globaux affectés au développement touristique, je m'engage à faire parvenir aux présidents de commission une préfiguration du jaune budgétaire avant la fin de la session parlementaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions.

Les crédits du tourisme, dont nous venons de terminer l'examen, seront appelés à la suite de l'examen des crédits des transports.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3320).

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.

M. Christian Cabal, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 41 du rapport n° 3320).

Justice : articles 74 à 76 (nouvelle procédure).

M. Patrick Devedjian, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 34 du rapport n° 3320).

Administration centrale et services judiciaires :

Mme Nicole Feidt, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome V de l'avis n° 3324).

Services pénitentiaires et protection judiciaire de la jeunesse :

M. André Gerin, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome VI de l'avis n° 3324).

Anciens combattants : articles 61 à 64.

M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 8 du rapport n° 3320).

M. Maxime Gremetz, rapporteur spécial au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome II de l'avis n° 3321).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*